HAL
open science

”Avant que”: une conjonction à tout faire (ou presque)

Anne Le Draoulec

To cite this version:

Anne Le Draoulec. ”Avant que”: une conjonction à tout faire (ou presque). Revue Romane, 2015, 50 (1), pp.114-151. halshs-01314880

HAL Id: halshs-01314880

https://shs.hal.science/halshs-01314880v1

Submitted on 12 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Avant que : une conjonction à tout faire (ou presque)

Anne Le Draoulec
CLLE-ERSS (UMR5263), CNRS & Université de Toulouse-Le Mirail
Maison de la Recherche, Université de Toulouse-Le Mirail, 5, allées Antonio Machado,
F-31058 - Toulouse Cedex 9
draoulec@univ-tlse2.fr

> Vous comprenez, l'histoire humaine est la triste résultante de mille visions séparées. Chacun regarde pour soi. Le temps naît dans les yeux, c'est connu. (J. Cortazar, *Les Gagnants*).

Abstract:

The study aims at exploring the various semantic effects of the French temporal conjunction *avant que* ("before"). It shows how *avant que*, as a simple marker of anteriority, reacts to its linguistic context in such a way that new meanings emerge, which cannot be directly attributed to the conjunction. *Via* a presuppositional analysis that takes into account factual as well as "counterfactual" or "suspensive" readings of *avant que*, and through numerous attested examples, it puts in evidence the mechanisms which lead to generate specific semantic effects. These effects are divided into three major categories, ranging from *preventing* (*avant que P* as "in order that not P" or "in such a way that not P") to *allowing* (*avant que P* as "in order that P"), or deliberating (*avant que P* as "in order to decide if P").

Mots-clés : *avant que*, subordination temporelle, antériorité, présupposition, effets de sens, perspective, intention
Keywords: *avant que* ('before'), temporal subordination, anteriority, presupposition, semantic effects, viewpoint, intention

1. Introduction

Les « conjonctions de subordination temporelle »[1] peuvent exprimer, c'est bien connu, beaucoup plus que de simples relations temporelles : au repérage temporel peut par exemple se mêler, voire se substituer, l'expression de la causalité (cf. *quand, après que, comme*), de la finalité (cf. *jusqu'à ce que*), de la concession ou adversativité (cf. *quand, alors que, tandis que, cependant que*). La subordination temporelle relève par ailleurs de stratégies d'organisation discursive différant grandement de celles qui prévalent pour la parataxe (cf., entre autres, Borillo, 1996), et véhicule toutes sortes d'inférences ou « implicatures » conversationnelles (cf. Grice, 1975)[2], liées plus généralement au fonctionnement des

[1] Les guillemets, ici, correspondent aux « pincettes » avec lesquelles il s'agirait de manier ce mode de catégorisation syntaxique très classique – et très critiqué. Celui-ci nous conviendra cependant, dans le cadre de notre étude.

[2] Les implicatures concernent ce qui est *implicité* plutôt que *dit* par une phrase énoncée dans un contexte donné. Parmi les implicatures, Grice fait une distinction entre implicatures conventionnelles (qui sont attachées à la signification conventionnelle des mots) et conversationnelles (qui dépendent du contexte, et sont inférées en vertu des principes habituels qui régissent la conversation).

adverbiaux de temps (cf. Heinämäki, 1974). Ainsi, un énoncé tel que (1a) déclenche le sous-entendu exprimé par (1c), de la même façon que le ferait (1b) :

(1a) Quand il vivait en France, il était insouciant
(1b) A cette époque, il était insouciant
(1c) Il n'est plus insouciant
(1d) Quand il vivait en France, il était insouciant… et d'ailleurs il l'est resté !

De telles inférences sont annulables (cf. 1d), contrairement à l'inférence présuppositionnelle qui, classiquement, est reconnue comme une caractéristique majeure des subordonnées temporelles : présupposition, en l'occurrence, de réalisation de l'état ou événement décrit dans la subordonnée (cf. 1e), et sur laquelle il est impossible de revenir (cf. 1f), à moins d'introduire une rupture, une correction bien marquée dans la suite du discours (cf. 1g) :

(1e) Il a vécu en France
(1f) *Quand il vivait en France, il était insouciant, mais il n'a jamais vécu en France
(1g) Quand il vivait en France, il était insouciant. Mais non veuillez m'excuser, je me trompe : il n'a jamais vécu en France

Sur ce fond général du fonctionnement des subordonnées temporelles, une conjonction de subordination temporelle se distingue, qui à nos yeux s'avère tout à fait remarquable, tant par son comportement vis-à-vis de la présupposition que par sa large palette de significations (les deux aspects étant, on le verra, étroitement liés) : la conjonction *avant que* ou, dans le cas de réduction infinitive de la subordonnée, *avant de*[3] (par raccourci, nous subsumerons régulièrement les deux formes sous la seule étiquette *avant que*). *Avant que* (ou sa version anglaise *before*) constitue, du point de vue de la présupposition, une exception déjà remarquée par Anscombe (1964) et Lakoff (1971), puis réexaminée par Heinämäki (1972, 1974), Le Draoulec (1997), Vogeleer (2000), ou encore, dans un cadre de sémantique formelle, par Ogihara (1995) et Beaver & Condoravdi (2003)[4]. L'exception en question, généralement connue sous le terme d' « interprétation contrefactuelle », peut être illustrée par l'exemple (2b) qui, à la différence de (2a), ne déclenche manifestement pas la présupposition (2c) (cf. Lakoff, 1971) :

(2a) Before Sue punched anyone, she felt miserable
Avant qu'elle frappe quelqu'un / avant de frapper quelqu'un[5]*, Sue se sentait malheureuse*
(2b) Before Sue punched anyone, she left the party
Avant de frapper quelqu'un, Sue a quitté la fête
(2c) Sue punched someone
Sue a frappé quelqu'un

Selon Lakoff aussi bien qu'Anscombe, c'est à la conjonction même qu'il faut attribuer la propriété de contrefactualité. C'est-à-dire que deux entrées lexicales, deux *before* homonymes sont envisagés, l'un factuel, l'autre contrefactuel (Lakoff reconnaît cependant que les conditions requises pour l'apparition du *before* contrefactuel restent un peu obscures). Or cette propension à multiplier les entrées lexicales n'est guère défendable, et dans la perspective ouverte par Heinämäki (1972), puis revisitée, à propos de l'équivalent français, par Le Draoulec (1997) et Vogeler (2000), il n'est plus question de postuler deux entités distinctes :

---

3 Eventuellement *avant que de*.

4 Nous remercions le relecteur qui nous a signalé l'existence de ces deux études formelles.

5 Avec un même sujet dans la principale et la subordonnée, le français autorise – et privilégie – la réduction infinitive de la subordonnée. C'est la traduction que j'adopterai préférentiellement.

seul le sémantisme des situations décrites, associé à divers éléments de connaissance du monde, permet de déterminer quelle inférence est la bonne.

Notre objectif, dans le présent article, n'est pas tant de revenir sur ces dernières hypothèses (que nous présenterons, en section 3.2., dans leurs grandes lignes), que de nous focaliser sur la variété d'interprétation que son comportement présuppositionnel un peu particulier ouvre pour *avant que*. Car si Lakoff et Anscombe distinguaient deux *before*, ils ne mentionnaient pas toutes les possibilités d'usage de la conjonction, qui non seulement permet d'exprimer qu'un événement s'est produit, ou ne s'est pas produit, mais également, lorsqu'une intention s'en mêle, qu'une action a été réalisée *pour que* tel événement se produise (cf. (3)), aussi bien que *pour que* tel autre *ne* se produise *pas* (exemple (4)), ou *de crainte que* tel autre encore ne se produise (cf. (5)) :

(3) Il a fallu insister lourdement avant qu'il accepte de venir
(4) On lui a pris son arme avant qu'il puisse s'en servir
(5) À la vue des gros nuages noirs, il jugea prudent de rentrer avant qu'un orage n'éclate

Dans tous les cas, *avant que* continue de dire l'antériorité, mais avec des variations d'interprétation non négligeables. Variations qui nous évoquent la façon dont de Cornulier (1985) introduit l'étude de ses « effets de sens » :

> Une bille qui, plongée dans du liquide rouge, paraît *violette* ; dans du jaune, *verte* ; dans de l'orangé, *grise* ; dans de l'eau, *bleue* ; dit-on que ce sont quatre sortes de billes, dont chacune se distingue et par sa couleur, et par son liquide préféré ? – Mais un mot comme « si », par exemple, qui paraît exprimer dans tel contexte la condition suffisante, dans tel autre la condition nécessaire, dans telle autre la concession, et ainsi de suite, est-ce encore autant de « si » dont chacun se distingue et par son sens, et par le contexte qu'il affectionne ? Quant aux billes, il est désormais entendu que, de la combinaison des propriétés du corps avec celles du milieu ambiant, résultent les divers *effets de couleur*. Pour les mots, il faudrait peut-être s'accoutumer à l'idée que, plongés dans des contextes divers, ils peuvent exprimer une diversité d'*effets de sens*. Mais, de même qu'il est dur d'admettre que la bille qu'on VOIT verte « est » bleue, de même il est vexant, et encore rarement admis, qu'un mot par lequel on COMPREND l'idée de concession ou de condition nécessaire ne « signifie » par lui-même rien d'autre que la condition suffisante. (p. 7)

De Cornulier s'intéresse tout particulièrement aux effets de sens[6] de mots comme *et*, *ou*, *si*, souvent comparés aux connecteurs de la logique des propositions. Nous nous proposons pour notre part d'explorer comment *avant que*, comme simple marqueur de l'antériorité, réagit au contexte pour faire émerger des sens qui ne peuvent lui être directement imputés.

Nous tâcherons de mettre en évidence la façon dont les variations d'interprétation sont précisément régulées, en nous appuyant sur de nombreux exemples, le plus souvent attestés (extraits de la base de données Frantext, de la presse, ou en quelques occasions glanés sur le web). Nous visons ainsi à proposer une étude descriptive qui rende compte d'une gamme d'exemples plus étendue que celle que l'on retrouve dans la plupart des études existantes[7]. En

---

6 Les effets de sens tels que nous les reprenons à Cornulier (1985) peuvent être rapprochées des implicatures (conventionnelles ou conversationnelles) mises en évidence par Grice (1975) (cf. Cornulier 1985, pp. 14-16). Les correspondances entre les premiers et les secondes ne sont cependant pas faciles à établir – nous ne nous y risquerons que très allusivement.

7 Seule Tenbrink (2007), à notre connaissance, s'appuie sur toute une série d'exemples attestés, issus de corpus oraux : son objectif diffère cependant du nôtre, dans la mesure où l'étude vise à distinguer les différents degrés de connaissance commune préalable que suppose l'usage des subordonnées introduites par *before* et *after*. Vogeleer (2000), également, répertorie de nombreux exemples (construits) avec *avant que*, qu'elle range en plusieurs sous-classes : nous reviendrons plus tard sur le type d'analyse qu'elle défend.

contrepartie, notre étude souffrira certainement du manque de discussion des nouveaux enjeux théoriques que soulèvent les analyses en particulier formelles (cf. les analyses proposées par Ogihara (1995) et Beaver & Condoravdi (2003), dans le cadre d'une logique temporelle et modale). Nous espérons cependant qu'elle pourra être regardée comme une nouvelle étape exploratoire, au sens où, au-delà de la discussion d'exemples ordonnés suivant nos propres critères de classement, les données qu'elle apporte seraient susceptibles de nourrir par la suite de nouveaux questionnements théoriques.

2. L'usage de *avant que* : une source de perplexité

Ainsi que le note Clark (2009, pp. 240-243), l'usage des conjonctions de subordination temporelle constitue pour l'enfant un difficile objet d'apprentissage. Selon Clark, les premières conjonctions acquises sont, en anglais, et dans l'ordre de leur acquisition, *when*, *before* et *after*. Toujours selon l'auteur, la plupart des enfants ont une compréhension correcte des deux conjonctions *before* et *after* à l'âge de quatre à cinq ans et demi. Il leur faut ensuite davantage de temps pour comprendre, par contraste, le fonctionnement d'autres conjonctions telles que *while*, *during*, *until* ou *since*. Quant à la maîtrise plus précoce de *before* que de *after*, elle tiendrait à ce que la notion de priorité, ou précédence, serait acquise plus tôt que celle de postériorité :

> The concept of priority (one event seen as occurring before another) seems to take precedence over the concept of one event's following another (p. 243).

Clark précise qu'une comparaison entre enfants anglophones et francophones produit des résultats similaires – ce qui nous autorise à appliquer à *avant que / après que* ce qui est dit de *before / after*. Nous n'avons pas l'ambition d'aller plus loin sur ce terrain de l'acquisition des conjonctions temporelles en langue première : notre intention est ici simplement de souligner la complexité de leur maniement, complexité qui peut continuer de se manifester bien au-delà des phases d'apprentissage. Ainsi, travailler sur *avant que / après que*, c'est connaître à un moment ou à un autre un trouble particulier dans la manipulation des exemples. Mis à la suite les uns des autres, des exemples tels que ceux utilisés par Clark (que nous traduisons ci-dessous en français) finissent par émousser la capacité à distinguer lequel a eu lieu en premier, des événements de *caresser le chien* ou *sauter par-dessus-la barrière* :

(6a) Le garçon a caressé le chien avant de sauter par-dessus la barrière
(6b) Avant de sauter par-dessus la barrière, le garçon a caressé le chien
(6c) Le garçon a caressé le chien après avoir sauté par-dessus la barrière
(6d) Après avoir sauté par-dessus la barrière, le garçon a caressé le chien

Ce type de trouble est bien sûr inhérent à toute manipulation d'exemples. Avec *avant que* et *après que* cependant, la tâche est compliquée par les deux paramètres que constituent, d'une part, l'ordre des propositions (subordonnée temporelle antéposée, cf. (6b,d), ou postposée, cf. (6a,c)), et d'autre part, le respect ou non de l'iconicité entre ordre des propositions et ordre de déroulement des événements décrits (cf. 6a,d *versus* 6b,c).

Pour appuyer notre propos sur la complexité d'usage on pourra encore, ici ou là, collecter des exemples de dysfonctionnement, telle cette « perle » du Canard Enchaîné :

(7) Ramassé dans « Ouest France » (4/8) :
« *Le 3 août 1944 cinq hommes pris en otages par les Allemands sont fusillés avant de devoir creuser leur tombe de leurs propres mains.* »

Ils ont fait preuve d'une belle résistance. (*Canard Enchaîné*, 12 août 2009. Rubrique « Rue des Petites Perles »)

Dans les exemples ci-dessus, ce qui est en cause est le bon usage des conjonctions en termes d'ordonnancement des événements. Il est cependant des ratés ou dérapages plus subtils, liés aux variations d'interprétation de *avant que* que nous soulignions en introduction. On appréciera ainsi l'humour involontaire de cette autre perle, extraite d'une liste de « perles de l'assurance » :

(8) L'homme prenait toute la route et j'ai dû effectuer de nombreuses manœuvres avant de le frapper. (http://www.gilray.ca/perles_de_lassurance.html)

L'automobiliste qui s'exprime de la sorte n'indique pas simplement l'ordre chronologique des événements, mais fait naître un effet de sens très certainement contraire à celui qu'il souhaitait engendrer : au lieu de convaincre son interlocuteur qu'il a tout fait pour éviter l'homme qui « prenait toute la route » (en essayant, peut-on supposer, de le dépasser), mais qu'il l'a finalement heurté, il laisse entendre que l'accident est le produit délibéré de ses efforts malveillants.

En plus d'être jolie, la perle est propice à questionnement. Car s'il est plaisant de souligner la maladresse de l'énoncé, il est moins évident d'en expliquer l'origine – d'expliquer pourquoi en (8), cette interprétation de visée intentionnelle « positive » (*avant de le frapper* au sens de « avant de réussir à le frapper », « pour le frapper ») est la seule possible ; pourquoi une absence de visée (avec une interprétation en termes de simple succession temporelle), voire une visée négative (« pour ne pas le frapper » / « de crainte de le frapper »), ne pourrait être ici le cas, alors que nos exemples (3) à (5) plus haut illustraient des possibilités d'interprétation allant de *pour que* à *de crainte que* ou *pour que ne... pas*.

Et d'ailleurs, si l'on peut s'amuser des ratés, on pourrait tout aussi bien s'étonner de la dextérité avec laquelle les locuteurs manient généralement un *avant que* susceptible de dire une chose et son contraire. S'étonner également de l'adaptabilité des processus inférentiels sollicités, permettant que soit compris un énoncé tel que (9), où se succèdent interprétations factuelle et contrefactuelle des deux subordonnées introduites par *avant de* :

(9) Son frère a été président des Etats-Unis, avant d'être assassiné. Lui [Bob Kennedy] a été assassiné avant d'être président. (*Télérama*, 28 mai 2008)

Mentionnons encore le :

(10) Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

en fin d'e-mail de nos correspondants soucieux d'écologie. Il est tentant de feindre de ne pas comprendre le message – de comprendre qu'il suffit de dédier une pensée à l'environnement en préalable à l'impression du mail[8]. Mais on comprend « naturellement » en (10) qu'il s'agit de prendre le temps de décider si cela vaut la peine ou non d'imprimer – aussi naturellement qu'on comprend, en (11) (point de règlement d'une location de salle), qu'il s'agit cette fois d'éteindre les lumières et de fermer les portes *puis* de quitter les lieux, et non pas de temporiser et réfléchir à s'il convient de quitter les lieux :

---

8 A l'instar de Gad Elmaleh dans son spectacle *Papa est en haut* :
« Je pose des gestes en tant que citoyen en faveur de l'environnement, comme tout le monde, par exemple, [euh,] quand je reçois un email et qu'il y a écrit, « avant d'imprimer, pensez à l'environnement », [euh je je je,] j'y pense [pause] et j'imprime ».
(http://www.youtube.com/watch?v=ujLwRYLn79A)

(11) Libération [de la salle] : Avant de quitter les lieux, prière d'éteindre toutes les lumières et de fermer toutes les portes, surtout celles donnant un accès vers l'extérieur. (http://www.volleges.ch/admin/File/reglement_juliette.pdf)

C'est pour aller au-delà de ces premiers étonnements que nous nous proposons de déployer dans ce qui suit toute la gamme d'interprétation des propositions introduites par *avant que/de*, et d'en expliquer (ou du moins expliciter) les mécanismes sous-jacents[9]. Notre objectif est de distinguer le plus précisément possible le rôle des différents paramètres susceptibles d'agir – interagir – dans le contexte, pour tâcher de ne pas tomber dans le reproche formulé par de Cornulier (1985) :

> [Si] l'interprétation correcte fonctionne au bénéfice, par exemple, d'un sens non minimal, alors se pose un problème de sémantique sous la forme de la question : Comment ça peut marcher ? […] La réponse passe-partout *C'est le contexte qui indique le bon sens* élude le problème au lieu de le résoudre. Remettre au « contexte », conçu d'une manière générale et indéterminée, le rôle de déterminer ce que le signe est impuissant à déterminer de lui-même, c'est déplacer l'objet de l'analyse sémantique sans avancer d'un pas dans cette analyse. (p.20)

Que le « contexte » entendu très généralement ne suffise pas à délivrer le bon sens, la bonne interprétation de la construction qui nous intéresse, l'exemple (8) à lui seul suffirait à nous en convaincre : le contexte, en (8), associé à des éléments de connaissance du monde, devrait orienter l'interprétation là où on l'attendrait, i.e. en un sens où l'automobiliste n'avait pas l'intention de « frapper l'homme qui prenait tout la route ». Que l'interprétation de simple précédence temporelle ne soit pas celle qui est ici retenue montre assez que des règles plus précises, plus contraintes, sont en jeu.

Des règles d'interprétation précises, en même temps qu'une remarquable souplesse (qui n'interdit pas des « ratés ») dans leur utilisation, et la capacité de passer d'un effet de sens à l'autre : nous tâcherons dans ce qui suit d'examiner comment, sous quelles conditions, en fonction de quelles configurations de contexte, *avant que* rend tout cela est possible (section 4). Nous nous appuierons, pour ce faire, sur une analyse préalable des propriétés présuppositionnelles de *avant que* (section 3).

3. *Avant que* et la présupposition

Nous avons dit en introduction que les subordonnées temporelles sont reconnues comme des constructions porteuses de présupposition. Nous allons tâcher ci-dessous d'expliciter brièvement (cf. 3.1.) ce cadre présuppositionnel général, avant d'aborder (cf. 3.2.) les particularités de *avant que*.

3.1. Subordonnées temporelles et présupposition

La reconnaissance du caractère présuppositionnel des subordonnées temporelles remonte au moins aussi loin que les travaux de Frege qui, à la fin du 19ème siècle, associait à (12a) la « pensée » exprimée en (12b)[10] :

---

9 Les cas représentés par nos exemples (8), (9) et (10) seront respectivement traités dans les sections 4.2.2., 4.1.1 et 4.3.

10 Nous nous appuyons sur la traduction de l'allemand donnée par l'édition française de 1971.

(12a) Après que le Schleswig-Holstein eut été enlevé au Danemark, la Prusse et l'Autriche se brouillèrent
(12b) Le Schleswig-Holstein a été enlevé au Danemark
(12c) Il n'est pas vrai qu'après que le Schleswig-Holstein eut été enlevé au Danemark, la Prusse et l'Autriche se brouillèrent

Dans la perspective logico-sémantique adoptée par Frege, cette « pensée » (12b) ne fait pas proprement partie du sens de la proposition (12a), dans la mesure où elle ne serait pas affectée par la négation de (12a) (cf. 12c). Mais elle est *présupposée* par (12a), c'est-à-dire qu'elle doit être vérifiée pour que la subordonnée donne véritablement une détermination de temps, et partant, pour que la proposition tout entière puisse être dite vraie ou fausse.

Ainsi, dès l'origine de la réflexion sur la notion de présupposition, le cas des subordonnées temporelles est présent, en même temps que le cas plus connu des noms propres et descriptions définies, auxquels est associée la présupposition d'existence de l'individu qu'ils dénotent[11]. De fait, selon Frege, les « propositions circonstancielles de lieu et de temps » partagent les propriétés des noms. Elles sont traitées, non comme de véritables propositions, mais comme des noms propres, dans la mesure où selon lui « les lieux, les dates, les périodes sont, pris dans une perspective logique, des objets » (p.118).

Nous ne reviendrons pas ici sur les nombreuses définitions, souvent très sophistiquées, qui ont été proposées par la suite pour tâcher de circonscrire le phénomène présuppositionnel : définitions appliquées à une liste plus ou moins longue de « déclencheurs de présupposition », dans des démarches qualifiées plutôt de sémantiques, ou pragmatiques, qu'on se contentera d'esquisser à grands traits. Alors que la perspective sémantique s'attache – dans la tradition frégéenne – aux *conditions de vérité* des énoncés présupposants (avec des valeurs de vérité éventuellement restreintes à un univers de croyance), la perspective pragmatique s'intéresse davantage à leurs *conditions d'usage*, et traite de la présupposition en termes de connaissance préalable commune, partagée par le locuteur et ses interlocuteurs. Cette connaissance commune n'est pas nécessairement effective, elle peut n'être que *présentée comme telle* – le locuteur se fiant à la capacité de ses interlocuteurs de l'ajouter, si elle n'en faisait déjà partie, à leur propre base de connaissances (cf. la notion d'*accommodation* de la présupposition développée par Lewis, 1979). La propriété de résistance à la négation, définitoire de la présupposition dans une perspective sémantique, apparaît plutôt comme un « test » dans la perspective pragmatique : c'est parce qu'elle fait partie d'un arrière-plan de connaissances communes que la présupposition ne peut être affectée par une négation portant sur l'énoncé. Du point de vue plus précisément de la pragmatique dite « intégrée », qui concerne « non pas l'effet de la situation sur la parole, mais celui de la parole sur la situation » (cf. Ducrot & Schaeffer, 1995)[12], la dynamique s'inverse : au lieu que les présuppositions soient caractérisées par leurs conditions d'emploi, elles le sont par la façon dont elles-mêmes permettent au discours de se poursuivre. Dans cette perspective pragmatique renouvelée, la résistance à la négation constitue ainsi l'une des manifestations les plus remarquables des contraintes spécifiques imposées par la présupposition : elle modifie les possibilités de parole

[11] Ce cas est incarné par l'exemple fameux de Frege, *Kepler est mort dans la misère* – celui-là qui a inspiré à Ducrot (1991, p. 222) le joli résumé selon lequel « la présupposition est issue des malheurs de Kepler ». Dans l'héritage de Frege, la longue réflexion de Strawson (1950, 1964) sur la notion de présupposition se concentrera encore sur les descriptions définies, avec la reprise du célèbre exemple de Russell (1905) *Le roi de France est chauve* (devenu *sage*, chez Strawson).

[12] Plus précisément encore la pragmatique intégrée concerne la « transformation, *par le discours lui-même*, de l'environnement où il est produit (même si cette transformation n'est que *prétendue*, elle a toujours un effet bien réel sur le discours ultérieur) » (Ducrot & Schaeffer, 1995, p. 113).

de l'interlocuteur en obligeant ce dernier, s'il n'y souscrit pas, à une contestation ne pouvant se traduire que par une rupture polémique du dialogue. Une autre manifestation remarquable des contraintes imposées par la présupposition sur le contexte est son incapacité (pointée par Ducrot (1991)) à donner lieu à un enchaînement :

> « Lorsque *A* est enchaîné, par une conjonction de coordination ou de subordination, ou par un lien logique implicite, à un autre énoncé *B*, le lien ainsi établi entre *A* et *B* ne concerne jamais ce qui est présupposé, mais seulement ce qui est posé par *A* et par *B*. » (Ducrot, 1991, p. 81)

Cette « loi d'enchaînement » nous paraît particulièrement propice à cerner le cas qui nous intéresse des subordonnées temporelles, sur lesquelles le test de résistance à la négation n'est pas toujours très probant (pour des raisons liées à la difficulté de déterminer la portée de la négation sur une phrase complexe). On vérifie aisément qu'on n'enchaîne pas sur le contenu présupposé d'une subordonnée temporelle, quelle que soit la position de celle-ci dans l'énoncé (postposée aussi bien qu'antéposée). Ainsi, dans l'exemple (13), il est impossible d'exprimer un lien de causalité entre *se reposer* (dans la subordonnée) et *être fatigué* (dans l'énoncé suivant) ; pour retrouver la possibilité d'expression du lien causal, il suffit d'inverser la hiérarchie des propositions principale et subordonnée (cf. 14) :

(13) Avant de se reposer, il a fini son travail / Il a fini son travail avant de se reposer. *En effet, il était fatigué.

(14) Après avoir fini son travail, il s'est reposé / Il s'est reposé après avoir fini son travail. En effet, il était fatigué.

Inaccessible à toute mise en relation logique directe avec l'environnement discursif de l'énoncé auquel elle se rattache, la subordonnée temporelle n'en joue pas moins un rôle discursif à l'intérieur de ce même énoncé. Entre la principale et la subordonnée s'installe en effet un lien de pertinence ou cohérence discursive qui peut donner lieu à des interprétations très variées. Examinons par exemple :

(15) Hélène m'a rapporté ce que Juliette avait dit à leur sœur Cécile la veille, avant que nous arrivions, quand elle était encore capable de parler. (E. Carrère, *D'autres vies que la mienne*)

où le rôle discursif des subordonnées temporelles apparaît nettement, par comparaison avec le simple rôle temporel de l'adverbial *la veille* auquel elles sont accolées. Au-delà de leur rôle de localisation temporelle (celui-là qui est déjà assuré par *la veille*), *avant que nous arrivions* et *quand elle était encore capable de parler* font le lien entre les différents protagonistes, et expliquent (pour la première) qu'Hélène et le narrateur n'aient pu entendre ce que Juliette avait dit, et (pour la seconde) que Juliette ait pu dire ce qu'elle a dit.

On citera encore cet autre exemple de Carrère (phrase inaugurale du roman *L'Adversaire*), où la recherche d'un lien de pertinence entre subordonnée temporelle et principale s'illustre de façon frappante, *a contrario* :

(16) Le matin du 9 janvier 1993, pendant que Jean-Claude Romand tuait sa femme et ses enfants, j'assistais avec les miens à une réunion pédagogique à l'école de Gabriel, notre fils aîné. (Emmanuel Carrère, *L'Adversaire*)

Un effet d'étrangeté est en effet produit en (16), du simple fait de l'usage de *pendant que* rapprochant deux situations (*tuer sa femme et ses enfants / assister avec les siens à une réunion pédagogique)* qui, *a priori*, n'ont rien à voir.

Le parallèle tracé par Frege entre subordonnées temporelles et noms propres trouve ici sa limite : l'idée de localisation temporelle n'épuise pas la richesse de la relation qu'entretient la subordonnée temporelle (objet de la présupposition) avec la principale.

3.2. Le cas particulier de *avant que*

Nous allons maintenant nous focaliser plus proprement sur ce en quoi se distinguent, parmi l'ensemble des subordonnées temporelles, et en termes de présupposition, celles qui sont introduites par *avant que*. Nous ne rendrons pas ici justice à la diversité des approches proposées du cas de *avant que* (cf. notre introduction), mais nous appuierons essentiellement sur nos propres analyses, et sur celles qui les ont le plus directement inspirées.

Signalons tout d'abord que nous laisserons de côté le cas particulier de *avant que* relevant d'une « construction assertive », telle que mise au jour par Le Draoulec (2005), à propos d'exemples du type de (17) ou (18) :

(17) le véhicule retombe sur la route, puis rebondit avant de retomber à nouveau et c'est reparti. (http://atariste.free.fr/stuntcar.html)
(18) Le récit plonge parfois dans de sérieux temps morts. Avant que les comédiens, tous formidables, ne le fassent rebondir vers des sommets d'émotion. (*Télérama*, 10 février 2010)

Exemples où *avant que*[13], au lieu d'introduire une proposition subordonnée présupposée, permet un avancement de la narration similaire à celui qu'exprimerait un *puis* – jouant ainsi un rôle de connecteur temporel entre deux propositions également assertées. Cette construction très particulière, comparable à celle – beaucoup mieux connue – du *quand* dit « inverse », a fait l'objet de développements récents (cf. Le Draoulec 2006a&b, 2008), auxquels nous nous contentons ici de renvoyer.

Le cas particulier du *avant que* contrefactuel, tel que nous le mentionnions en introduction, continue en revanche, selon nous, de relever d'une construction présuppositionnelle. Heinämäki (1972, 1974) nous a amenée sur cette voie en traitant la question de l'interprétation contrefactuelle en termes contextuels. Son hypothèse est qu'une subordonnée introduite par *before* fait normalement l'objet d'une présupposition, mais que la présupposition n'est pas retenue – elle ne vaut plus que dans un monde « contrefactuel » – lorsque l'inférence issue de la principale, associée à un ensemble de faits admis, implique sémantiquement que la subordonnée ne peut pas être vraie. Ainsi, pour un exemple tel que (19a)[14], la présupposition explicitée en (19b) de réalisation de l'événement décrit par la subordonnée ne sera pas retenue, dans la mesure où l'inférence engendrée dans la principale (à tout moment postérieur au moment de sa mort, Sue est une personne défunte), associée à un élément de connaissance du monde (les défunts n'écrivent pas d'autobiographie), amène à l'implication sémantique (*entailment*) explicitée en (19c) (nous traduisons de l'anglais) :

(19a) Sue est morte avant de réussir à finir son autobiographie
(19b) Sue a réussi à finir son autobiographie
(19c) Sue n'a pas réussi à finir son autobiographie

Dans le système formel développé ultérieurement par Gazdar (1979), ce cas de figure est réinterprété comme relevant du problème plus général dit de *projection des présuppositions*, et traité comme tel – i.e. chez Gazdar en termes d'*annulation* de présupposition potentielle. Ainsi, chez Heinämäki aussi bien que Gazdar, une construction avec un *avant que* contrefactuel peut être regardée tout à la fois comme étant, et n'étant pas, une construction présuppositionnelle : elle l'est potentiellement, mais perd cette potentialité en contexte.

---

13 Ou beaucoup plus souvent, de fait, *avant de* – la forme infinitive étant beaucoup mieux représentée pour cette construction assertive que la forme avec un verbe conjugué.

14 Construit par Heinämäki (1974 : 76) sur le modèle de l'exemple (2b) de Lakoff (1971).

Notre propre hypothèse, tout en s'inspirant de celle de Heinämäki, s'en distingue en ce qu'elle revient à une analyse plus strictement, plus uniment présuppositionnelle de la construction. Selon nous en effet (cf. Le Draoulec 1997), la question n'est pas d'associer la présupposition à un monde contrefactuel (c'est-à-dire de l'annuler), mais de la formuler autrement. Le Draoulec (1997) montre ainsi que dans les cas d'interprétation contrefactuelle, les subordonnées en *avant que* déclenchent une présupposition qui continue d'être valide : simplement cette présupposition doit être reformulée en tenant compte d'une *perspective future*, dans laquelle une situation est envisagée comme *possible*. Au lieu par exemple que soit associé à (18a) la présupposition (18b), Le Draoulec propose que lui soit associée une présupposition telle que :

(19d) On pouvait s'attendre à ce que Sue réussisse à finir son autobiographie

qui n'entre pas en contradiction, et peut ainsi coexister, avec l'implication (19c) selon laquelle *Sue n'a pas réussi à finir son autobiographie*.

Dans cette nouvelle analyse, le point de perspective à partir duquel la présupposition est envisagée varie en fonction du type d'interprétation :

- Dans une interprétation factuelle, ce point de perspective correspond au temps d'énonciation (cf. exemples (2a), ou (15) ci-dessus).
- Dans une interprétation contrefactuelle, il correspond à un temps (temps de référence, ou d'événement[15]) donné par la proposition principale. La présupposition (19d) associée à l'exemple (19a) est ainsi formulée à partir d'un point du passé où il était, encore, envisageable que Sue réussisse (en un temps ultérieur à ce point) à finir son autobiographie.

Cette analyse va de pair avec la mise en évidence d'un autre type d'interprétation, que l'on peut qualifier d'interprétation « suspensive »[16], et qui a été rapproché par Le Draoulec (1997) de l'interprétation contrefactuelle. Cette interprétation suspensive vaut pour la subordonnée entre accolades d'un exemple tel que (20a), à laquelle est associée la présupposition (20b) :

(20a) Elle était fort pieuse, fort timorée, et son cœur, si tranquille d'ordinaire, battait avec une violence inaccoutumée ; mais enfin le qui vive de la sentinelle placée sur le rempart au-dessus de la porte retentit à l'approche de la voiture, {avant que Clélia eût trouvé les termes convenables pour disposer son père à ne pas refuser}, tant elle avait peur d'être refusée! En montant les trois cent soixante marches qui conduisaient au palais du gouverneur, *Clélia ne trouva rien*[17]. (Stendhal, *La Chartreuse de Parme*).

(20b) Clélia allait peut-être trouver les termes convenables.

En (20a) comme en (19a), la présupposition que nous associons à la subordonnée allie perspective future et idée d'attente, de possible. Mais l'implication sémantique selon laquelle ce qui était attendu n'a pas pu se produire ne vaut que pour (19a). En (20a), l'énoncé où est déclenchée la présupposition (exprimée par 20b) laisse ouverte la question de savoir si oui ou non, ce qui était attendu s'est effectivement réalisé – puisque l'événement décrit dans la

---

15 Le Draoulec (1997) discute de la pertinence à considérer plutôt l'un, ou plutôt l'autre, comme point de perspective. Il ne nous paraît pas utile de rentrer ici dans ce type de détail.

16 Cf. Heinämäki (1972, 1974), Franckel (1989), Le Draoulec (1997), Vogeleer (2000) pour cette question du *suspens* associé à *avant que / before*.

17 Nous mettons éventuellement en italiques, dans nos exemples, des éléments du contexte sur lequels nous souhaitons attirer l'attention.

principale (*le qui vive* (…) *retentit*) ne permet pas d'impliquer la non-réalisation de *Clélia a trouvé les termes convenables*. Une forme de *suspens* est ainsi créée, susceptible de se résoudre dans un sens, aussi bien que dans l'autre. En l'occurrence, la suite donnée à l'énoncé en (20a) nous apprend que l'attendu ne s'est pas réalisé (cf. un peu plus loin, *Clélia ne trouva rien*) – mais l'inverse eût été également possible (*Clélia finit par trouver*).

L'exemple suivant relèverait d'un même type d'interprétation suspensive, avec un attendu (*on pouvait s'attendre à ce que la grève commence*) dont la suite du discours nous apprend qu'il ne s'est pas réalisé (cf. *celle-ci, finalement, fut décommandée*) :

(21) Les voyageurs se hâtaient de regagner l'archipel avant que ne commence la grève. Mais *celle-ci, finalement, fut décommandée*. (*Le Monde*, 22-02-1984) – cité par Muller (1996, p. 106)[18]).

C'est-à-dire que les interprétations suspensive et contrefactuelle ne diffèrent pas en termes d'inférence présuppositionnelle, mais uniquement en termes de l'engendrement ou non, au sein du même énoncé, d'une implication sémantique d'un autre type. En se focalisant sur la question de la présupposition, on peut ainsi regarder l'interprétation contrefactuelle comme un cas particulier d'interprétation suspensive.

Notre analyse d'une double perspective possible sur la situation présupposée est plus facile à mettre en évidence pour des exemples conjugués à un temps passé que futur, puisque avec des exemples au passé, la différence de perspective correspond à un regard « vers l'avant » *versus* un regard « vers l'arrière » ; alors qu'avec des exemples au futur (cf. (22)), la réalisation de la situation décrite dans la subordonnée est, dans tous les cas, envisagée dans le futur :

(22) Demain, elle sera levée avant que je ne m'éveille. (M. Desplechin, *L'Album vert*)

Nous considérons cependant qu'avec le futur, la question d'une distinction entre interprétations factuelle et suspensive continuerait de se poser. Car la part d'incertitude qui est indissociablement liée au futur[19] n'est pas l'équivalent d'un *peut-être* : *elle sera levée* n'est pas l'équivalent de *elle sera peut-être levée / on peut s'attendre à ce qu'elle soit levée*, de même que *je m'éveillerai* n'est pas l'équivalent de *peut-être je m'éveillerai / on peut s'attendre à ce que je m'éveille*. C'est-à-dire que c'est uniquement à la perspective future particulière, telle qu'elle est déclenchée par *avant que*, que doit être associée l'idée d'attente, de possible, que nous évoquions plus haut.

Nous ne nous attarderons pas ici sur le cas des énoncés au futur, et renvoyons pour le traitement de cette question à Le Draoulec (1997), ainsi qu'à Vogeleer (2000) (dans une approche différente de la nôtre, que nous expliciterons dans la section suivante). Nous nous contenterons de signaler que la combinaison du temps futur (ou présent) avec *avant que* autorise des « jeux sur le possible » tels qu'en (23) ou (24) :

(23) de l'eau coulera sous les ponts avant que les promesses électorales ne voient le jour (http://qissaas.blogspot.fr/2011/12/scenario-legyptienne-au-marocune.html)

(24) Tu peux toujours courir avant que je déménage ! Tu as vu mes différents post, ici c'est un petit paradis. […] Conclusion : je reste.

---

18 L'exemple est donné par Muller en illustration de ce qu'une subordonnée introduite par *avant* ne renvoie pas toujours à une « action réelle », et que c'est parfois « le contexte » qui en « témoigne ».

19 Ainsi résumée par Martin (1983, pp.32-33) : « Par nature, l'avenir échappe à la certitude. Lieu des conjectures, des projections hypothétiques à partir de l'expérience acquise, il est indissolublement lié au possible. [...] Au moment t0 du temps s'ouvre ainsi le champ infini des prolongements possibles, qu'ils soient dépendants ou indépendants de mon vouloir, et qui constituent un faisceau de ''mondes possibles'' (m). »

(http://www.eauplaisir.com/annuaire/forums/ftopic_piscine9493-0-asc-31.html)

Dans chacun de ces exemples, la durée indéterminée – indéterminable – de la situation de la principale, dont on ne sait pas à quel moment du futur elle prendra fin, reporte à plus tard ou jamais la réalisation projetée de la situation de la subordonnée.

L'exemple (23) serait transposable au passé (*De l'eau a coulé sous les ponts avant que les promesses électorales ne voient le jour*) – avec perte de l'idée d'incertitude quant à la réalisation de la situation de la subordonnée.

Cette même transposition serait impossible pour l'exemple (24) (**Tu as pu toujours courir avant que je déménage*). L'expression *pouvoir (toujours) courir*, ou encore *pouvoir (toujours) se brosser*, ne fonctionne que dans ce cadre, justement, de jeu sur le possible : le locuteur présente comme un possible ce qu'il ne considère pas comme tel. On reviendra plus loin sur ce type d'exemple.

Un dernier point reste à mentionner : celui de la prise en compte des facteurs subjectifs, que la notion même de *perspective* laisse augurer. A la question de l'orientation temporelle s'ajoute en effet la question du sujet responsable de la présupposition – temps et subjectivité étant étroitement liés, ainsi que le note Vet (1991, p. 272) :

> « toute conception du temps est subjective au sens où il y a toujours un sujet (locuteur, protagoniste) relativement à la position temporelle de qui les états ou les événements sont localisés sur l'axe du temps. »[20]

On ne détaillera pas ici la notion de « prise en charge » de la présupposition. On se contentera d'indiquer qu'elle est communément attribuée au locuteur, ou plus précisément – dans le cadre de la « polyphonie » de Ducrot (1984) – à un énonciateur « assimilé à un certain ON, à une voix collective, à l'intérieur de laquelle le locuteur est lui-même rangé » (cf. Ducrot, 1984, p. 233). Précisons encore que Ducrot établit une distinction entre le locuteur en tant que tel (L) et le locuteur en tant qu'être du monde (λ) : lorsqu'il range le locuteur à l'intérieur de la voix collective, du ON responsable de la présupposition, c'est à l'individu λ, existant en dehors de l'énonciation, qu'il se réfère.

Dans certains cas cependant, dans des contextes de discours ou pensées rapportés, ou encore dans le cas de la construction qui nous intéresse, un individu autre que le locuteur peut être distingué, à l'intérieur de la voix collective, comme responsable de la présupposition. Ce peut être en particulier, pour la construction en *avant que*, un personnage ou protagoniste auquel il est référé dans l'énoncé ou le contexte discursif (*Sue* en (19a), *Clélia* en (20a), ou *les voyageurs* en (21)) : i.e. un « sujet de conscience »[21] dont le point de vue est saisi à un moment antérieur à la situation décrite dans la subordonnée (et s'accorde ainsi à l'idée de *perspective future* mentionnée plus haut).

Sur la question de la formulation de la présupposition à associer à la subordonnée, de la façon dont il s'agirait de prendre en compte les variables temporelles et subjectives, de nombreux points resteraient à préciser : cette présentation un peu rapide nous suffira cependant, dans la mesure où les mécanismes présuppositionnels nous intéressent moins ici pour eux-mêmes, que pour leur capacité à éclairer la diversité des effets de sens de *avant que*.

---

[20] On retrouve, en termes plus proprement linguistiques, la citation de Cortazar mise en exergue de notre étude.

[21] Le terme de « sujet de conscience » est employé par Banfield (1979) (et repris par Ducrot (1984)) pour désigner l'être qui se trouve à l'origine du point de vue : ainsi le locuteur λ n'est qu'un « sujet de conscience » possible.

C'est à un examen détaillé et ordonné de ces effets de sens que nous allons nous appliquer dans la section qui suit.

4. Du sens de base aux effets de sens de *avant que*

Négligeant la question du caractère thématique ou rhématique de la subordonnée temporelle (cf. Berthonneau, 1987), lequel n'a pas d'incidence sur son caractère présuppositionnel[22], nous nous intéresserons indifféremment à la construction *p(,) avant que q* ou *avant que q, p* – où p et q sont les propositions décrivant respectivement les situations[23] S1 et S2. Dans ceux de nos exemples attestés qui seront un peu longs, nous repérerons, autant que faire se peut, p et q par des accolades ($\{\}_p$ $\{\}_q$).

Quelle que soit l'interprétation – éventuellement enrichie – de la relation instaurée par *avant que* entre S1 et S2, nous considérerons que la base en reste toujours une relation d'antériorité : antériorité de S1 par rapport à une situation S2 conçue, sinon comme réalisée (interprétation factuelle), du moins comme devant ou pouvant se réaliser (interprétation suspensive). On ne s'attardera pas sur la possibilité de distinguer, pour ce sens de base, entre interprétations factuelle et suspensive[24], gardant l'exemple (20a) comme illustration prototypique de la seconde, et prenant (25) comme illustration de la première (puisqu'il est peu probable que l'entrée à la Comédie-Française du narrateur ait été prévue au moment de la mort de Jean-Luc Boutté) :

(25) Jean-Luc Boutté meurt quelques années à peine avant que j'entre à la Comédie-Française. (D. Podalydès, *Voix off*)

C'est à partir de ce sens de base d'antériorité que pourront se greffer les effets de sens, dans la mesure où le décalage temporel entre S1 et S2 autorise un jeu d'influence réciproque – que S1 influe sur S2 (cf. (2b), (3), (4), (19a)), ou que la prévision de S2 influe sur S1 (S1 étant alors réalisée *en fonction de / dans une certaine intentionnalité vis-à-vis de* S2, cf. les mêmes exemples (2b), (3) et (4), ou encore (5) et (21)). Deux paramètres essentiels – influence, intention – sont ainsi à prendre en compte, dont on va examiner comment ils peuvent être mis en œuvre, et éventuellement s'associer.

Précisons qu'en continuant de regarder, dans tous les cas, la relation temporelle d'antériorité comme sens de base, nous nous plaçons dans la lignée de Hamann (1989) : l'auteur, qui s'interroge sur la possibilité de représenter une phrase avec subordonnée temporelle d'interprétation contrefactuelle – dans un modèle où il faut localiser l'événement sur la ligne du temps pour que la conjonction puisse fonctionner –, suggère (p.127) qu'il suffit de ne pas avoir la seule ligne du temps du monde réel, mais d'utiliser un modèle du temps ramifié ou « branchant » (modèle qui a été en particulier formalisé par Tedeschi (1981)). Pour l'exemple (26), Hamann (1989) propose ainsi la représentation (i), que le Draoulec (1997) propose de modifier en (ii) (puisque le monde contrefactuel en jeu n'est pas un monde où les morts peuvent voir, mais un monde où Max n'est pas mort, et peut voir ses petits-enfants) :

---

22 L'incidence sur l'interprétation n'en est pas pour autant négligeable, mais nous n'en tiendrons pas compte ici, faute de place.

23 Le terme de *situations* permet de désigner aussi bien des *événements* que des *états*.

24 Divers types d'indices susceptibles de favoriser l'une ou l'autre interprétation (avec une perspective temporelle sur S2 coïncidant plutôt avec le temps d'énonciation, ou plutôt avec le temps de réalisation de S1) sont donnés par Le Draoulec (1997).

(26) Max est mort avant de voir ses petits-enfants[25]

(fig. i)

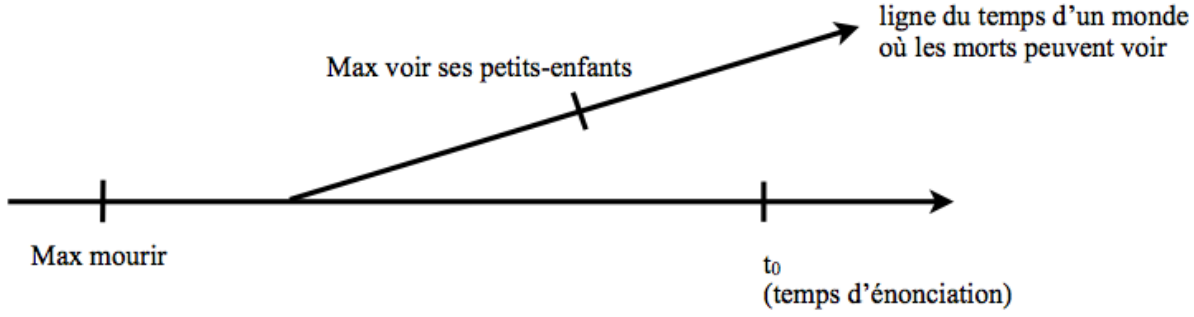

(fig. ii)

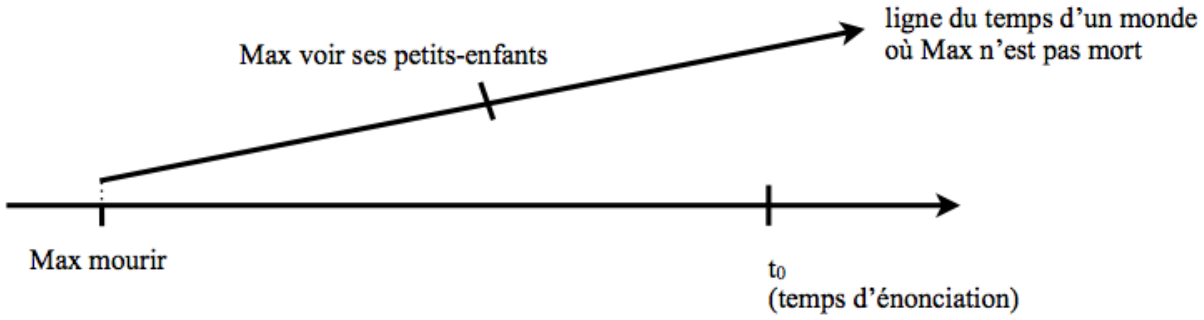

Le Draoulec (1997) s'efforce également de montrer comment le modèle branchant pourrait être adapté aux cas d'interprétation suspensive (en remplaçant la ligne du temps d'un monde contrefactuel en ligne du temps d'un monde possible).

Notre analyse est donc, à la suite de Hamann, que la relation que la conjonction *avant que* établit est la même, que l'on se place uniformément sur la ligne du temps réelle, ou qu'une autre ligne du temps entre en jeu : c'est toujours une relation d'antériorité entre l'événement de la principale et celui de la subordonnée.

Dans la perspective de Vogeleer (2000), à l'inverse, ce que nous regardons comme « effet de sens » lié à l'intervention de facteurs intentionnels devient un sens à part entière, non compatible avec l'expression d'une antériorité temporelle. Selon Vogeleer en effet, la relation temporelle ne vaut que dans la mesure où la situation à laquelle réfère la subordonnée introduite par *avant que* appartient au monde réel, i.e. a une existence « dans l'espace et le temps ». Son analyse repose sur le principe selon lequel

> the connective *before*, like its French counterpart *avant que*, triggers the presupposition that the eventuality referred to by the subordinate clause exists in space and time when (and because) the connective expresses a temporal relation. (p. 1017)

[25] Nous traduisons de l'anglais.

Dans des cas d'interprétation suspensive, l'idée d'antériorité temporelle perd ainsi, selon Vogeleer, sa validité. Pour un exemple tel que (27) (comparable à nos exemples (5) ou (21))

(27) John hastened to leave before the police arrived. [When the police arrived, .../But the police did not come.] (p. 1016)

son analyse est que la lecture suspensive de la subordonnée, « intrinsèquement liée à une lecture intentionnelle du connecteur », exclut la lecture temporelle :

> According to this reading, formula *e1 before e2* does not express a temporal relation but an intentional relation that only holds in the frame of a plan (a mental model) conceived by a rational agent who intends to perform (or not to perform) an intentional action e1 before an event e2. (p. 1017)

La position de Vogeleer nous paraît tout à fait défendable et (intuitivement) légitime, dans la mesure où pour un exemple tel que (27), le caractère intentionnel prend nettement le pas sur le caractère temporel, dans l'interprétation de la relation entre e1 et e2 (nos S1 et S2). Vogeleer développe, par ailleurs, une analyse très fine de la prise en compte des facteurs intentionnels dans l'interprétation suspensive, à laquelle nous renvoyons notre lecteur. Ce qui nous gêne cependant, dans cette approche, est que la lecture suspensive y apparaît nécessairement associée à une intentionnalité : l'intention d'un agent qui, envisageant la réalisation possible de S2, réalise S1 en fonction de cette réalisation envisagée de S2. Or il peut y avoir suspension sans intention : dans un exemple tel que (20a) plus haut (notre premier exemple d'interprétation suspensive), la réalisation de S2 est envisagée comme possible (et éventuellement rattachée au sujet de conscience *Clélia*), sans qu'en S1 se manifeste pour autant quelque intention que ce soit à l'égard de S2.

En choisissant, pour notre part, de conserver l'antériorité comme sens de base (à la fois minimal, et commun), nous espérons montrer comment l'exploitation du décalage temporel (éventuellement associé à un décalage de réalité) est à même de rendre compte, de façon relativement simple et homogène, de la diversité des cas de figure. Notre choix s'appuie sur le principe adopté par Hamman (1989) selon lequel l'établissement d'une relation temporelle n'exige pas l'existence avérée des situations reliées. Ce choix n'est bien sûr pas sans conséquences sur la conception, la représentation du temps, et en particulier sur le recours possible, pour la construction qui nous intéresse, au modèle de « futur branchant » – modèle dont la pertinence est contestée par Vogeleer, du moins en ce qui concerne l'interprétation suspensive des subordonnées introduites par *avant que*[26]. Nous n'entrerons pas ici dans des considérations de cet ordre, qui nécessiteraient d'amples développements, et des discussions théoriques que nous ne sommes pas en mesure de soutenir. Nous n'explorerons pas davantage la question de la possible représentation, sur une ou plusieurs lignes du temps, de nos exemples. La réflexion mériterait certainement d'être menée – nous nous permettrons d'en faire ici l'économie, en espérant que cela ne nuira pas à notre argumentation.

4.1. Effets de sens « négatifs »

La première catégorie d'effets de sens que nous distinguons correspond à des cas où la présupposition de réalisation de S2 est envisagée dans une perspective future, à partir d'un

[26] La pertinence du modèle branchant est limitée selon Vogeleer, pour des raisons que nous ne pouvons pas discuter ici, aux seuls cas d'interprétation contrefactuelle sans intentionalité (« for the sentences with ''pure'' nonfactual *avant que/before* clauses », p. 1029).

temps fourni par S1 – i.e. à des cas mentionnés plus haut comme relevant d'une interprétation suspensive, éventuellement contrefactuelle. Dans ce cas de figure, où S1 est le cas à un moment où S2 n'est pas encore le cas, le décalage temporel autorise qu'une influence ou du moins une visée négative s'exerce sur la réalisation envisagée de S2.

4.1.1. Influence négative : empêchement

On associera ainsi l'interprétation contrefactuelle à un effet de sens d'*empêchement* : effet correspondant, ainsi qu'on l'a dit plus haut, à l'engendrement d'une implication sémantique selon laquelle S2 n'a pas pu se réaliser. On en a déjà vu des illustrations, à travers les exemples (2b), (19a) et (26). Auxquels on ajoutera les exemples attestés (28) et (29) :

(28) Tandis que son épouse l'attendait devant la gare, le grand-père est monté dans le train pour installer et dire au revoir à sa petite-fille ; seulement {le train est parti}$_p$ avant qu'{il ne redescende}$_q$! » (*Ouest-France*, 25 août 2012)

(29) Il [le père de Paul Newman] est mort en 1950, avant de pouvoir assister au triomphe de son fils. (*Télérama*, 8 octobre 2008)

Cet effet qui est le plus connu, le mieux documenté (cf. références mentionnées plus haut), rapproche *avant que* d'un verbe tel que *prévenir* qui, dans certains de ses usages, joint également les notions d'antériorité et d'empêchement (cf. « *De nouveaux produits infaillibles pour prévenir la peste* » (Camus, *La Peste*)). On en rappellera la condition essentielle, qui tient à l'existence d'une relation sémantico-pragmatique entre les situations S1 et S2, telle que la réalisation de S1 rend la réalisation de S2 impossible, ou encore inutile, inadéquate. Les exemples typiquement présentés dans la littérature sont des exemples comportant en p et q le même sujet (avec, en français, une réduction infinitive de la subordonnée), et en p un verbe du type de *mourir* : peu de verbes laissent en effet, pour leur sujet, une aussi faible possibilité de participation ultérieure à une activité, qu'il s'agisse d'*écrire son autobiographie* (cf. 19a), de *voir ses petits-enfants* (cf. 26), ou d'*assister au triomphe de son fils* (cf. 29)[27].

Dans notre exemple (9) de la section 2 (que nous répétons ci-dessous), avec *être assassiné* au lieu de *mourir*, le mécanisme d'interprétation suivait ainsi une voie bien balisée : l'effet d'empêchement n'est déclenché que dans le cas où *être assassiné* apparaît en p (cf. le second énoncé), et non en q (cf. le premier énoncé)[28] :

(9) Son frère a été président des Etats-Unis, avant d'être assassiné. Lui [Bob Kennedy] a été assassiné avant d'être président. (*Télérama*, 28 mai 2008)

Faisons attention cependant que la présence de *mourir* (ou équivalent) dans la principale est un élément déterminant, mais jamais suffisant, de l'interprétation. En (30) ci-dessous, l'interprétation de la subordonnée est factuelle (la lecture factuelle redevient plus facilement accessible lorsque le verbe de la subordonnée est au passif). En (31) et (32), elle prête à ambiguïté. Et bien sûr, dans des cas où le sujet de *mourir* n'est plus sujet du verbe de la subordonnée, l'implication d'un empêchement de réalisation de S2 ne sera plus du tout privilégiée – ainsi qu'en témoigne l'exemple (33), d'interprétation clairement factuelle :

(30) Il est mort avant d'être dépouillé de son argent
(31) Il est mort avant d'arriver aux urgences
(32) Il est mort avant d'être publié

---

27 Nous confondons un peu, ici, sujet syntaxique et sémantique. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

28 Ce qui va de pair avec, pour chacun de ces énoncés, une perspective différente sur S2 : dans le second énoncé seulement, on comprend que la situation *être président* faisait l'objet d'une projection dans le futur – dans le premier, il n'y a pas de projection future de *être assassiné*.

(33) Il s'appelle Le Livre de Pierre, c'est un long entretien de Louise Lambrichs avec Pierre Cazenave, un psychanalyste qui a souffert pendant quinze ans d'un cancer et {qui en est mort}$_p$ *avant que* {son livre paraisse}$_q$. (E. Carrère, *D'autres vies que la mienne*)

Citons enfin (34) comme belle illustration d'un contexte pragmatique très particulier qui, tel qu'il est construit par le discours environnant (contexte de lecture « à l'envers » des événements), vient contrecarrer l'interprétation (normalement, i.e. hors contexte) contrefactuelle de *mourir avant de naître* :

(34) Ainsi le voyageur verrait l'histoire se dérouler de la fin jusqu'au commencement, et toutes choses se mouvoir à reculons, comme on voit quelquefois sur l'écran, et Louis XIV, après avoir régné longtemps, devenir petit garçon et rentrer au sein de sa mère. On comprend par là que le mouvement de l'observateur peut quelquefois changer l'ordre de succession des signes ; mais personne ne pensera, de ce qu'on peut lire à l'envers une suite de messages lumineux, que {Louis XIV est mort}$_p$ avant d'{être né}$_q$. (Alain, *Propos*)[29]

Ces quelques exemples – restreints à peu près à la seule utilisation du verbe *mourir* dans la principale – donnent une petite idée de la complexité des paramètres à prendre en compte dans la détermination d'une interprétation contrefactuelle. Nous n'entrerons pas davantage ici dans les détails, et renvoyons à Heinämäki (1974) et Le Draoulec (1997), à la fois pour un élargissement de la palette d'exemples considérés, un examen approfondi des questions d'ambiguïté, et un recensement plus complet des facteurs plus ou moins favorables ou défavorables à cette interprétation contrefactuelle[30].

4.1.2. Visée négative

Dans d'autres cas, où il n'y a pas d'implication de non réalisation de S2, l'effet de sens peut correspondre à une simple visée négative. L'interprétation n'est alors pas contrefactuelle, mais simplement suspensive. Examinons ainsi l'exemple suivant :

(35) Comme les voitures et tout le trafic faisaient beaucoup de bruit autour de nous, j'en ai profité pour lui glisser un petit mot à Robinson à l'oreille quand même au sujet de la situation, *pour essayer* qu'on se décolle d'elle maintenant et qu'on en finisse au plus vite, puisque c'était raté, *qu'*{on s'esquive en douceur}$_p$ avant que {tout tourne au vinaigre et qu'on se fâche à mort}$_q$. *C'était à craindre*. (Céline, *Voyage au bout de la nuit*)

L'analyse de cet exemple est un peu compliquée par le fait que la principale (p), telle que nous l'avons délimitée, est sous la portée de *pour essayer que*, et que S1, donc, ne correspond pas à *s'esquiver en douceur* mais à *essayer qu'on s'esquive en douceur*. On fera, pour simplifier, comme si le p à considérer était plutôt *j'ai essayé qu'on s'esquive en douceur*.

L'exemple (35) est pour nous d'autant plus intéressant qu'il explicite, par le *C'était à craindre* final, la perspective temporelle future (future dans le passé) à travers laquelle est envisagée S2 (conjonction de *tourner au vinaigre* et *se fâcher à mort*), et le caractère négatif que revêt S2 dans la perspective subjective du *je* (le « sujet de conscience » responsable de la présupposition, cf. section 3.2.). Le sujet de conscience, en même temps qu'il prévoit la possible réalisation de S2, est porteur d'une visée, d'une intention qui le fait agir *de façon à ce que* S2 ne se réalise pas. La réalisation de S2 reste cependant en suspens, dans la mesure où

---

29 On néglige ici le fait que notre construction tout entière apparaît sous la portée d'une négation (*personne ne pensera que…*), qui ne change rien à l'affaire.

30 Parmi les facteurs défavorables, on mentionnera en particulier le caractère duratif de S1 (pour des raisons expliquées dans (Le Draoulec (1997)). On soulignera en revanche l'absence de rôle discriminant du *ne* dit explétif – dont le seul décalage temporel entre S1 et S2 suffit à expliquer la possible apparition, à la suite de *avant que*.

rien ne permet de penser que la tentative de *s'esquiver en douceur* a réussi. L'empêchement n'est pas ici effectif, mais visé.

Alors que l'effet de sens d'empêchement examiné plus haut se laisserait gloser par une paraphrase en *de telle sorte que… ne… pas*, la visée d'empêchement dans un exemple du type de (35) correspondrait à la fois à *de crainte que* et *pour que… ne… pas*. Dans d'autres exemples encore, où la visée négative ne s'accompagne d'aucune influence possible de S1 sur S2 (cf. exemples (5) ou (27) répétés ci-dessous), seule demeure la possibilité de glose en *de crainte que* :

(5) À la vue des gros nuages noirs, il jugea prudent de rentrer avant qu'un orage n'éclate
(27) John hastened to leave before the police arrived.

On notera que l'attribution d'une visée négative au sujet de conscience responsable de la perspective repose sur des facteurs pragmatiques largement subjectifs : elle ne vaut qu'à condition d'interpréter que pour le sujet de conscience, S2 constitue une menace, dont il s'agit d'éviter, sinon la réalisation (comme en (35)), du moins les conséquences (éviter de se retrouver sous l'orage en (5), ou d'avoir affaire à la police en (27))[31].

4.1.3. Combinaison d'effets négatifs

Empêchement et visée d'empêchement peuvent exister séparément, mais également se combiner. Leur combinaison suppose que se combinent l'implication de non réalisation de S2, et la possibilité de distinguer dans la principale un « sujet de conscience » dont l'action témoigne d'une visée négative à l'égard de S2. On en a en fait déjà rencontré une illustration à travers l'exemple (2b), où l'interprétation contrefactuelle telle qu'on l'a déjà vue (liée à l'implication que *Sue n'a tué personne*) peut s'assortir d'une interprétation intentionnelle (où l'on comprend que c'est précisément pour ne frapper personne que Sue a quitté la fête). Les exemples (36) et (37) ci-dessous relèveraient du même cas de figure :

(36) {il [le loup, qui mordait le cheval] lâche sa prise, se reçoit souplement sur ses quatre pieds et s'enfuit}$_p$, *avant que* {l'étalon puisse l'atteindre}$_q$. Les dents du cheval claquent près de terre, dans le vide. (M. Bataille, *L'Arbre de Noël*)
(37) Avant son départ, j'ai encore eu droit à une scène écoeurante. Il m'a serré les mains avec effusion, il a tenu à m'embrasser, ce qui ne m'a fait aucun plaisir. […] « Quand va-t-il dire: Tu me sauves la vie » ? pensais-je. Cette remarque est venue sur le palier. {J'ai fermé la porte}$_p$ avant qu'{il ait eu l'idée d'évoquer notre jeune temps}$_q$. Quel empoisonnement, bon Dieu, et quelle dérision ! (J. Dutourd, *Pluche ou l'amour de l'art*)

puisqu'on comprend à chaque fois que le sujet de conscience (le *il* – pour *le loup* – en (36), le *je* en (37)), par son action, empêche intentionnellement la réalisation de S2[32].

---

31 Alors que l'effet de sens d'empêchement correspondait à l'engendrement d'une implication sémantique, il nous semble que les effets de sens associés à une visée négative seraient à rapprocher des implicatures (lesquelles concernent les effets non vériconditionnels des énoncés). Plus généralement, tous les effets de sens que nous examinerons par la suite nous paraissent plutôt du côté de ces mêmes implicatures (conventionnelles ou conversationnelles ? Cela resterait à préciser).

32 L'exemple (36) a ceci de particulier que trois événements sont décrits dans la principale, dont seul le dernier (la fuite du loup) implique la non réalisation de S2 (i.e. empêche que *l'étalon puisse l'atteindre*). *Avant que*, néanmoins, continue de fonctionner par rapport aux deux autres prédicats (*lâcher sa prise, se recevoir sur ses quatre pieds*) – ce qui met bien en évidence la continuité d'une interprétation temporelle, quels que soient les effets de sens associés ou non.

La façon dont on peut passer – *via* quelques modifications – d'exemples d'empêchement, ou de visée d'empêchement, à des exemples de l'un et l'autre à la fois, est révélatrice du rôle des paramètres à l'œuvre dans l'émergence de l'un ou l'autre effet.

Pour qu'une visée d'empêchement se prolonge en empêchement effectif, il suffit que S1 soit suffisamment aboutie pour impliquer la non réalisation de S2. Dans l'exemple (35) ci-dessus, il suffirait ainsi de supprimer l'idée de « tentative », de « projet » (cf. *pour essayer que*), qui en suspendant la réalisation de S1, suspend également l'implication de non réalisation de S2. C'est chose fait en (35'), où *s'esquiver en douceur* n'apparaît plus sous la portée de *pour essayer que*, et dont l'interprétation peut redevenir intentionnelle *et* contrefactuelle :

(35') On s'est esquivé en douceur avant que tout tourne au vinaigre et qu'on se fâche à mort.

La façon dont on peut inscrire une visée négative dans un exemple d'interprétation contrefactuelle pose des problèmes de transformation plus subtils. On pourrait ainsi reprendre et modifier le second énoncé de l'exemple (9) (*Bob Kennedy a été assassiné avant d'être président*) de façon à ce que l'implication de non réalisation de S2 apparaisse comme le résultat d'une action volontaire, cf. (9') :

(9') Sirhan Sirhan a assassiné Bob Kennedy avant que celui-ci ne devienne président des Etats-Unis

On notera cependant que, pour ce type d'exemple, la possibilité de distinguer dans la principale un sujet de conscience porteur de visée ne garantit pas l'interprétation intentionnelle de *avant que* : on peut, en (9'), comprendre que Sirhan Sirhan a assassiné Bob Kennedy *pour l'empêcher de devenir président des Etats-Unis* (auquel cas *avant que* peut être à la fois glosé par *de telle sorte que… ne… pas* et *pour que… ne… pas*), ou bien qu'il l'a fait pour d'autres raisons, et avec cette conséquence (auquel cas la glose redevient simplement *de telle sorte que… ne… pas*).

Les exemples ci-dessous sont donnés en illustration de la même problématique. En (38) aussi bien qu'en (39), il paraît difficile de regarder le sujet de conscience de la principale (désigné par *le fils de Zeus* en (38), ou le *on* en (39)) comme animé de la volonté d'empêcher précisément ce que décrit S2. Dans aucun de ces exemples en effet, S2 ne paraît coïncider avec la situation telle que le sujet en question pouvait l'envisager[33]. Il suffit de modifier adéquatement S2 (cf. (38'), (39')) pour rendre plus plausible cette coïncidence – et favoriser l'interprétation selon laquelle ce qui a été empêché est également ce que le sujet voulait empêcher :

(38) Et peut-être eussent-ils [Otos et Éphialtès, fils de Poseidon] accompli leurs menaces, s'ils avaient eu leur puberté ; mais {le fils de Zeus, qu'enfanta Lètô aux beaux cheveux, les tua tous deux}$_p$, avant que {le duvet fleurît sur leurs joues et qu'une barbe épaisse couvrît leurs mentons}$_q$. (C.-M. Leconte de Lisle, *Odyssée*)

(39) Dans ce lieu protecteur de l'enfance et de la jeunesse, le désespoir d'être né se tète avec le premier biberon. {On y brise tout rameau fleuri}$_p$ avant que {les pétales s'ouvrent au souffle du vent}$_q$. (Y. Szczupak-Thomas, *Un diamant brut*)

(38') Le fils de Zeus les tua tous deux avant qu'ils atteignissent la puberté

(39') On y brise tout rameau fleuri avant que les fleurs épuisent l'arbre

Précisons encore que, pour qu'il y ait visée d'empêchement, le « sujet de conscience » auquel nous renvoyons toujours – sujet porteur de la visée, à distinguer dans la principale – doit être également le sujet syntaxique. Nous l'illustrerons *a contrario* par l'exemple (40), où

[33] S2, telle qu'elle est formulée, paraît plutôt une projection du locuteur / narrateur.

le sujet de conscience qui pourrait être porteur de la visée négative (*des passagers*) n'apparaît que comme complément d'agent ; (40) ne peut de ce fait recevoir qu'une interprétation contrefactuelle, non intentionnelle :

(40) Scotland Yard a mené plusieurs perquisitions à Londres, après qu'un jeune Nigérian de 23 ans, affirmant avoir des liens avec Al-Qaeda, a tenté de faire détoner un engin explosif dans un vol Amsterdam-Detroit. {L'homme a été maîtrisé par des passagers}$_p$ avant de {faire exploser la poudre qu'il avait répandue sur sa jambe}$_q$. (*Libération*, 26/12/2009)

Pour restaurer la possibilité de lecture intentionnelle, il faut transformer la construction passive en construction active :

(40') Des passagers ont maîtrisé l'homme *avant qu'il fasse exploser la poudre qu'il avait répandue sur sa jambe*. (*Libération*, 26/12/2009)

On n'ira pas plus loin dans l'étude des effets de sens négatifs, et de leur éventuelle combinaison. Dans tous les cas, leur émergence tient à des paramètres précis, plus ou moins aisément repérables, dans l'énoncé et le discours environnant : des paramètres dont nos exemples permettent d'esquisser la diversité, à défaut que nous en présentions un relevé tout à fait exhaustif et rigoureux. On citera simplement, encore, deux exemples qui nous ont paru assez remarquables, par la conscience linguistique dont ils témoignent chez leurs auteurs :

(41) Pavel Longuine en fait [d'Ivan le Terrible] un monstre shakespearien, hanté par tous les séides {qu'il a exécutés}$_p$ avant *même* qu'{ils ne le trahissent}$_q$, *de peur qu'ils ne le trahissent, précisément*. (*Télérama*, 13 janvier 2010)

(42) Julien propose de rappeler Annie, pour {nous réconcilier}$_p$ avant que {je parte}$_p$... *et essayer que je ne parte point*. (A. Sarrazin, *L'Astragale*)

Les ajouts *de peur qu'ils ne le trahissent, précisément* en (41), *et essayer que je ne parte point* en (42), mettent en évidence l'affinité telle qu'elle est peut être ressentie de *avant que* avec les effets de visée négative. Ces exemples, cependant, sont pour nous aussi intéressants que problématiques. Nous croyons en effet que ni dans l'un ni dans l'autre *avant que* ne relève, contrairement aux apparences, d'une interprétation intentionnelle.

La présence de *même* en combinaison avec *avant que*, en (41) (*avant même que*), nous paraît en effet bloquer l'effet de visée négative, pour ne plus permettre que l'implication de non-réalisation de S2 – d'où tout l'intérêt, peut-être, de la précision qui suit, *de peur qu'ils ne le trahissent, précisément*. Ce rôle de *même* dans l'interprétation serait à examiner de plus près, à étayer sur différents exemples ; on en restera ici, cependant, à cette intuition[34].

Quant à l'exemple (42), il ne nous paraît pas pouvoir recevoir d'interprétation autre que temporelle : l'idée d'addition donnée par *et essayer que je ne parte point* nous semble en effet interdire que la visée d'empêchement ait été déjà incluse dans *avant que je parte*. *Avant que je parte*, en (42), nous paraît ainsi jouer assez subtilement de sa proximité avec *pour que je ne parte pas*, tout en ne retenant que la temporalité d'un *avant le moment où il est prévu que je parte*.

La prise en compte de nouveaux exemples attestés inviterait sans cesse à de nouveaux raffinements de l'analyse. Il est temps cependant de passer à l'étape suivante, où l'on s'interrogera sur la possibilité de passer du versant négatif au versant positif de *avant que*.

[34] Pour une proposition d'analyse du rôle de *même* dans *avant même que*, cf. Franckel (1989, p.383).

4.2. Effets de sens « positifs » (ou comment passer de *pour que… ne… pas* à *pour que*)

4.2.1. Influence positive : l'effet conditionnel

L'interprétation du décalage temporel entre S1 et S2 en un sens où la réalisation de S1 favoriserait, plutôt qu'empêcherait, la réalisation de S2, pourrait sembler *a priori* exclue pour *avant que*. Il n'est en effet pas possible de donner, symétriquement à la paraphrase de (43) par (43'), à (44) une paraphrase du type de (44') :

(43) Il est mort avant de dénoncer ses complices
(43') Il est mort, de telle sorte qu'il n'a pas dénoncé ses complices
(44) Il est sorti du coma avant de dénoncer ses complices
(44') Il est sorti du coma, de telle sorte qu'il a dénoncé ses complices

La coexistence, en (43), de la présupposition selon laquelle *on pouvait s'attendre à ce qu'il dénonce ses complices* et de l'implication selon laquelle *il n'a pas dénoncé ses complices* correspond à une configuration où la réalisation de S1 rend impossible S2 dont la réalisation était prévue indépendamment[35] de S1.

Or si la réalisation de S1 implique, en (43), la non réalisation de S2, la réalisation de S1, en (44), n'implique pas symétriquement la réalisation de S2 (et ce, quel que soit le lien potentiel de cause à effet entre *sortir du coma* et *dénoncer ses complices*). Il est par ailleurs logiquement impossible de concevoir une configuration où la réalisation de S2 serait à la fois rendue possible par, et prévue indépendamment de, la réalisation de S1. Pour que le lien de cause à effet puisse s'exprimer, il est impératif que S1 soit explicitement présenté comme une condition de réalisation de S2. C'est le cas en particulier lorsqu'un verbe modal tel que *falloir* ou *devoir* est introduit dans la principale – comme dans l'exemple (3) de notre introduction. Comme, également, en (45), version modifiée de (44) :

(45) Il a fallu le sortir du coma avant qu'il dénonce ses complices

Au lieu qu'il s'agisse de l'expression du résultat, il s'agit en ce cas, en sens inverse, d'une relation d'explication : l'effet est déjà là, présupposé, en q (*il a dénoncé ses complices*), et on explique, en p, ce à quoi il est dû (*on l'a sorti du coma*). Ce qui correspond à une interprétation de la subordonnée non pas suspensive, mais factuelle, avec une perspective sur la présupposition prise à partir du temps d'énonciation (présupposition du type de *il a dénoncé ses complices* plutôt que *on pouvait s'attendre à ce qu'il dénonce ses complices*).

On énumère ci-dessous quelques exemples attestés du même type, où S1 apparaît plus clairement comme une condition de réalisation de S2 (avec en p le verbe *falloir* ou *devoir*, éventuellement associé à diverses formes susceptibles d'indiquer une insistance, de souligner un effort, une répétition, une durée, etc[36]) :

(46) Il se rappela [...] comme il avait fallu, avant qu'il se laissât fléchir, qu'elle lui répétât le délice que serait cette habitude de se voir tous les jours dont elle rêvait, [...] (M. Proust, *Du côté de chez Swann*)
(47) Il a fallu des années avant que je m'aperçoive que Barville se situe entre Pithiviers et Beaune-la-Rolande, à douze kilomètres du premier et quatre du second. (M. Storti, *L'arrivée de mon père en France*)

---

35 Indépendamment, dans la mesure où la présupposition est présentée comme un préalable à l'énonciation.

36 Ce qui, ainsi que le note l'un de nos relecteurs, suggère un lien avec une négation sous-jacente : l'effet conditionnel va de pair avec une interprétation selon laquelle la réalisation présupposée de S2 ne s'est pas faite aussi tôt, aussi facilement, qu'elle aurait pu se faire.

(48) Bien sûr, ce n'était pas la bonne clé et il fallut en essayer une demi-douzaine avant que grinçât la porte du pavillon. (M. Déon, *Le Rendez-vous de Patmos*)
(49) Arrivé au 77, il dut sonner plusieurs fois avant que la concierge tirât le cordon. (R. Sabatier, *Les Allumettes suédoises*)
(50) Elle devait répéter plusieurs fois son appel avant que je revinsse à la surface du monde. (G. Duhamel, *La Confession de minuit*)

On retrouve, dans ces divers exemples, l'effet de sens d'une influence positive de S1 sur S2, autorisant que *avant que* soit paraphrasé par *pour que* (au sens de « tout ce qu'il a fallu faire *pour que* ce qui est le cas soit le cas »)[37]. Que cet effet de sens – qu'on qualifiera de *conditionnel* – repose sur la présence d'un verbe tel que *falloir* ou *devoir* peut être mis en évidence par la suppression de l'un ou de l'autre, en (48') ou (49') :

(48') On essaya une demi-douzaine de clés avant que grinçât la porte du pavillon
(49') Il sonna plusieurs fois avant que la concierge tirât le cordon

En (48') comme en (49'), l'effet de sens conditionnel qu'on avait dans les exemples originaux s'efface, au profit de la seule expression de consécution temporelle (et on perd la possibilité de remplacer *avant que* par *pour que*).

On notera cependant que le rôle des verbes modaux dans l'engendrement de l'effet de sens ne vaut que dans la mesure où des considérations sémantico-pragmatiques permettent de reconnaître S1 comme une condition de réalisation de S2. Ainsi, pour un exemple tel que (51), l'interprétation sera simplement temporelle – puisque *suivre pendant près de dix kilomètres* peut difficilement être regardé comme une condition de *parvenir à s'échapper*. De même, si on compare (52) et (53), seul le premier se prête à l'effet conditionnel ; dans le second, la lecture – à moins d'être ironique (cf. « tout ce qu'il a fallu faire pour échouer ») – sera là encore simplement temporelle :

(51) Loisy avait dû suivre pendant près de dix kilomètres avant de parvenir à s'échapper ; (F. Ambrière, *Les Grandes vacances*)
(52) Il a fallu qu'elle révise assidûment avant de réussir son examen
(53) Il a fallu qu'elle révise assidûment avant d'échouer à son examen

Pour mieux comprendre le rôle des verbes modaux en association avec *avant que* dans le déclenchement de l'effet de sens conditionnel, on peut comparer – brièvement – *avant que* avec *jusqu'à ce que* et *après que*.

Ainsi que le montre Heinämäki (1974) (à propos de *until*), *jusqu'à ce que* peut introduire, dans certaines configurations, une subordonnée non présupposée. C'est le cas lorsque S2 apparaît comme le *résultat* de S1, cf. (49'') :

(49'') Il sonna (plusieurs fois) jusqu'à ce que la concierge tirât le cordon

L'expression du résultat va de pair, dans ce type d'exemple, avec l'absence de présupposition, et ne requiert aucun verbe de modalité – seules des conditions sémantico-pragmatiques adéquates sont requises.

Seules des conditions sémantico-pragmatiques adéquates sont requises, également, pour que *après que* soutienne l'expression d'un résultat :

---

[37] Notons bien que notre qualification d'effets d'influence *positive* versus *négative* n'a rien à voir avec un quelconque jugement de valeur en bien ou mal quant à la réalisation de S2 : *Il a fallu qu'il pleuve énormément avant que l'eau s'infiltre et fasse tous ces dégâts* serait un exemple d'effet de sens *positif* aussi bien que *Il a fallu qu'il pleuve énormément avant que les réserves d'eau potable retrouvent un niveau suffisant*.

(49’’’) Après qu’il eût sonné (plusieurs fois), la concierge tira le cordon

Il n’y a avec *après que* pas de difficulté à exprimer un résultat, puisque c’est dans la principale (non présupposée) que ce résultat est présenté.

On revient ainsi à ce qu’on disait plus haut : c’est le caractère présuppositionnel des subordonnées introduites par *avant que* qui impose, dans des exemples où S1 amène à la réalisation de S2, que la condition de réalisation de S2 soit explicitement (re)construite comme telle.

4.2.2. Influence positive, visée positive

Il nous reste à aborder la question de la visée dont peut s’accompagner l’effet de sens conditionnel : visée positive, au sens où la réalisation de S2 serait interprétée comme objectif à atteindre. Il nous semble que cette visée positive est beaucoup plus régulièrement attachée à l’interprétation conditionnelle que ne l’était la visée négative (cf. effets de *crainte* ou *volonté d’empêcher*) à l’interprétation contrefactuelle. Elle se manifeste à chaque fois que S1, condition de réalisation de S2, peut être interprétée comme l’action volontaire d’un sujet de conscience – action dès lors interprétée comme ayant pour dessein de faire advenir ce qui est advenu. Ainsi, dans les exemples d’interprétation conditionnelle cités ci-dessus, le seul qui ne se prête pas à cette interprétation d’intention positive est l’exemple (47), où S1 (l’écoulement d’années) n’est pas interprété comme un acte volontaire. Dans tous les autres cas, le *pour que* de la paraphrase est un *pour que* intentionnel.

Nous pouvons ainsi mieux comprendre ce qui fait de l’exemple (8), répété ci-dessous, une « perle » :

(8) L’homme prenait toute la route et j’ai dû effectuer de nombreuses manœuvres avant de le frapper.

Avec la présence de la modalité *devoir*, et dans la mesure où le sémantisme des situations invite à regarder S1 (*effectuer de nombreuses manœuvres*) comme condition de réalisation de S2 (*frapper l’homme*), l’interprétation conditionnelle est privilégiée. Et comme par ailleurs, S1 est un acte volontaire, il est difficile d’interpréter S2 autrement que comme objectif visé par S1 – et ce, quel que soit le caractère *a priori* non souhaitable (en termes de connaissances du monde) d’un tel objectif. Cette interprétation à la fois conditionnelle et intentionnelle s’impose d’autant plus que l’usage du verbe *frapper* va dans ce même sens d’un acte volontaire. En remplaçant *frapper* par *percuter* (cf. (8’)), une possibilité d’interprétation simplement temporelle redevient accessible – et la « perle » devient moins « perle » :

(8’) L’homme prenait toute la route et j’ai dû effectuer de nombreuses manœuvres avant de le percuter.

Dans ce cas, S1 n’est plus interprété comme condition de réalisation de S2, mais comme un acte indépendant de S2, et qui a été suivi de S2.

Précisons encore, à propos de la visée positive (visée de réalisation de S2), qu’elle ne peut apparaître qu’en association avec la réalisation (présupposée) de S2 – contrairement à la visée négative (visée de non réalisation de S2) qui, ainsi qu’on l’a vu précédemment, pouvait apparaître indépendamment de la non réalisation (non présupposée) de S2. C’est-à-dire que, en dehors de la construction conditionnelle, *avant que* ne peut soutenir un effet de visée positive. Plus concrètement : on n’a pas, symétriquement au *avant que* au sens de « pour empêcher que » (cf. 54), de *avant que* au sens de « pour permettre que » (cf. 55, qui n’admet d’interprétation que temporelle) :

(54) Il se précipita vers la vieille dame avant qu'elle ne tombe
(55) Il se précipita vers la vieille dame avant qu'elle ne retrouve l'équilibre

Faisons attention cependant que dans des cas où l'effet conditionnel se combine avec le futur (cf. (56), (57)), la visée positive se détache d'une réalisation « effective ». Réalisation présupposée et réalisation effective ne coïncident en effet que pour des exemples au passé, où l'effet conditionnel correspond à une reconstruction *a posteriori* de S1 comme condition nécessaire à la réalisation de S2. Mais dans des exemples où la condition de réalisation de S2 n'est que projetée dans le futur, rien ne garantit *a priori* que la réalisation présupposée de S2, suspendue à la réalisation de S1, sera effectivement le cas :

(56) Les résultats positifs en effet ne sont pas pour demain, car il faudra défricher longtemps avant de récolter. (*L'Histoire et ses méthodes*, sans mention d'auteur)
(57) Si le coupable veut se racheter plus tard, il lui faudra faire un long purgatoire avant de rentrer en grâce et de s'asseoir de nouveau à table au milieu de son clan. (P.-J. Hélias, *Le Cheval d'Orgueil*)

On rejoint ici l'analyse amorcée en section 3.2., à propos du traitement du futur, et des jeux qu'il autorise sur la présupposition. Il y a un parallèle à faire entre les exemples ci-dessus, et les exemples qu'on avait mentionnés alors, avec *tu peux (toujours) courir / te brosser avant que* (cf. 24, rappelé ci-dessous) – où la durée de S1 prolonge indéfiniment l'attente du moment où S2 pourrait se réaliser :

(24) Tu peux toujours courir avant que je déménage ! Tu as vu mes différents post, ici c'est un petit paradis. […] Conclusion : je reste.

A ceci près qu'en (56) et (57), le modal (*falloir*) correspond à la construction d'une véritable condition, alors qu'en (24), *pouvoir* ne construit qu'un semblant de condition[38] – mais un semblant de condition tout de même, ainsi qu'en témoigne le fait que *tu peux (toujours) courir / te brosser* est aussi communément suivi de *pour que* que de *avant que*. En (56) ou (57) aussi bien qu'en (24), la réalisation de S2 est présupposée dans le futur. Mais (24) a ceci de particulier que cette présupposition ne pourrait faire l'objet d'une assertion préalable – alors que le propre d'une présupposition est normalement, justement, de pouvoir reprendre sans redondance ce qui vient d'être asserté. On ne peut ainsi appliquer à (24) la glose qu'on applique à (56) :

(56') On récoltera, mais il faudra défricher longtemps avant de récolter
(24') *Je déménagerai, mais tu peux toujours courir avant que je déménage

En (24), la présupposition de réalisation dans le futur correspond en quelque sorte à une « approche de l'irréalisable sous forme de réalisable », qui nous évoque aussi bien le fameux *quand les poules auront des dents*. On n'ira pas plus loin sur cette question du futur, qui cependant mériterait de plus amples développements.

4.3. L'effet de sens « délibératif »

Nous avons exploré en 4.1. et 4.2. le fonctionnement des deux grands cas de figure où la réalisation de S1 a, et/ou vise à avoir, une influence négative (en l'empêchant) ou positive (en la rendant à l'inverse possible) sur la réalisation de S2. Le dernier cas de figure qu'on va envisager est un cas en quelque sorte « intermédiaire » : c'est celui que représentait notre

38 En même temps que le *toujours*, facultatif, dit la vanité d'un effort qui n'aurait pas de fin.

exemple (10) mentionné en section 2, et que l'on comparait avec (11) (ici repris sous forme simplifiée en 11') :

(10) Avant d'imprimer, pensez à l'environnement
(11') Avant de quitter les lieux, éteignez toutes les lumières

Alors que (11') représente le cas classique de simple antériorité temporelle de S1 sur S2, (10) exploite ce décalage temporel en un sens qui n'est *a priori* ni négatif, ni positif. Le décalage temporel serait plutôt ici le lieu d'une délibération, pour savoir s'il convient ou non de procéder à la réalisation envisagée de S2 (on parlera ainsi d'effet de sens *délibératif*).

Comparons de la même façon les exemples (58) et (59) :

(58) réfléchissant enfin que des hommes dans la position du marquis et du médecin ne seraient pas venus assister à cet entretien sans de graves motifs, {un moment la jeune fille réfléchit}$_p$ avant d'{engager la lutte}$_q$. (E. Sue, *Le Juif errant*)
(59) Julien le regarda un instant et demanda :
- Il aurait déserté ?
{Zef réfléchit}$_p$ avant de {répondre}$_q$.
- Il avait dix-neuf ans, on ne peut pas dire qu'il ait déserté, il n'avait pas encore fait de service. (B. Clavel, *La Maison des autres*)

En (58), on interprète que la jeune fille réfléchit *pour décider si* elle va engager la lutte (interprétation délibérative). En (59), on interprète que Zef va de toute façon répondre, et que le temps de la réflexion ne vise qu'à préparer une meilleure réponse (interprétation simplement temporelle).

Dans d'autres cas, l'ambiguïté demeure entre les deux types d'interprétation. Ainsi, en (60), on peut hésiter entre une interprétation où le *monsieur sérieux* réfléchit pour savoir s'il va acheter (i.e. Il ne sait pas s'il va acheter ou non, il réfléchit avant), ou pour faire le meilleur achat possible (i.e. Il va acheter, il réfléchit avant) :

(60) - c'est pour la clientèle aisée, celles-là, me dit Demachy qui les examine [des couronnes mortuaires] complaisamment, en monsieur sérieux {qui réfléchit}$_p$ avant d'{acheter}$_q$. (R. Dorgelès, *Les Croix de bois*)

Dans un exemple tel que (60), la différence entre les deux interprétations paraît subtile – d'autant que le choix de l'une ou de l'autre prête peu à conséquence. Dans d'autres exemples, le choix de l'interprétation constitue un enjeu plus important. C'est le cas de notre exemple (10)[39]. C'est également le cas de l'exemple suivant :

(61) Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. (Mention sur carte de crédit)

(61) est très proche de (10) : le message à comprendre, pour l'interlocuteur, n'est pas de vérifier ses capacités de remboursement *puis* de s'engager dans un crédit (quelles que soient ses capacités de remboursement), mais bien de vérifier ses capacités de remboursement et de ne s'engager *que si* celles-ci sont suffisantes.

En (61) aussi bien qu'en (10), les contraintes qui imposent le choix de l'interprétation délibérative sont entièrement pragmatiques, et leur reconnaissance laissée à la bonne volonté de l'interlocuteur. Deux facteurs, cependant, participent à la création d'un contexte favorable à l'effet délibératif : le fait que le verbe de la principale renvoie à une activité cognitive, réflexive (cf. *réfléchir, penser, vérifier* dans les exemples ci-dessus), et le fait que ce verbe soit à l'impératif.

[39] Cf. note 8 et la drôlerie du « mauvais choix » d'interprétation tel que verbalisé par Gad Elmaleh.

Le renvoi à une activité cognitive en S1 favorise l'interprétation selon laquelle, de S1, va résulter une prise de décision quant à la réalisation (ou non) de S2. Mais d'autres types de préalable à la prise de décision sont possibles, cf :

(62) Goûte avant de rajouter du sel !
(63) Essaye-la, cette robe, avant de dire qu'elle est mal coupée !

L'impératif, quant à lui, oriente l'interprétation en un sens où l'issue de S1 – et donc, la décision quant à la réalisation de S2 – restent en suspens. Mais d'autres moyens de préserver le suspens sont possibles, ainsi qu'on le voit dans les exemples (64) à (66), où *réfléchir* fait l'objet d'une prescription (*nous demandons de réfléchir / il faut bien réfléchir / on devrait quand même y réfléchir*) :

(64) Profondément émus du caractère non convaincant des débats du procès Rajk, à la lecture même des documents officiels, {nous demandons à la justice hongroise et au gouvernement hongrois de réfléchir}$_p$ avant de {commettre un acte qui bouleverserait la conscience mondiale}$_q$. (D. Guérin, *Le feu du sang*)
(65) C'est comme un mariage ou une véritable adoption. Si c'est un chat ou un chien on « en prend » pour quinze à vingt ans. C'est dire si c'est grave et s'{il faut bien réfléchir}$_p$ avant d'{ouvrir sa porte et son cœur}$_q$. Rien ne doit être fait ou décidé à la légère. (A. Duperey, *Les chats de hasard*)
(66) Je trouve ça dégueulasse ; on devrait quand même y réfléchir avant de les traiter de fachos. (H. De Monferrand, *Les Amies d'Héloïse*)

Ces derniers exemples ont, par ailleurs, le mérite de mettre en évidence le caractère problématique de S2, et donc la nécessité de « peser le pour et le contre » pour décider s'il convient vraiment de réaliser S2 (cf. *un acte qui bouleverserait la conscience mondial / C'est dire si c'est grave / Je trouve ça dégueulasse*). L'effet délibératif s'avère ainsi assez proche des effets d'empêchement et visée d'empêchement, au sens où il penche du côté d'une mise en garde à l'égard de S2 (qu'on pourrait gloser par « attention de ne pas réaliser S2 inconsidérément »). Il ne se confond cependant pas avec ceux-ci, puisqu'il laisse ouverte la possibilité que l'issue de la délibération soit, au final, favorable à la réalisation envisagée de S2.

Examinons encore, pour finir, l'exemple (67) (avec de nouveau un impératif dans la principale) :

(67) Faites s'il vous plaît un effort de lecture et de compréhension avant de m'attribuer n'importe quelle pensée absurde. (http://blogs.rue89.com/echos-histoire/2012/11/09/les-grecs-netaient-ni-homos-ni-heteros-228875)

Dans ce type d'exemple, où le caractère indésirable de S2 (selon le locuteur) est patent, et la non pertinence de la réalisation de S2 déjà tranchée *a priori*, *avant de* se laisserait remplacer par *au lieu de* ou *plutôt que de*. Même là, cependant, *avant de* continue de donner une illusion de délibération que ne donneraient ni *au lieu de*, ni *plutôt que de*[40].

5. Conclusion

En bref résumé de notre étude, on pourra retenir qu'aux deux grands types d'interprétation de *avant que* en termes de présupposition – interprétation factuelle, interprétation suspensive –

[40] *Plutôt que de*, à la différence de *avant (que) de*, et en dépit d'une valeur étymologique également temporelle (cf. *plus tôt*), tranche explicitement en faveur de la non réalisation de S2.

correspond un partage régulier des effets de sens possibles : à l'interprétation factuelle, les effets de sens positifs ; à l'interprétation suspensive, les effets de sens négatifs ou délibératifs.

Quelques points sont restés partiellement, ou complètement, dans l'ombre : il s'agit en particulier de questions liées au traitement du futur, évoquées plutôt qu'abouties, ou encore de la question de la combinaison de *avant que* avec la négation, dans des exemples du type de (68) :

(68) - Vous allez me lâcher, suppliait l'enfant.
- Pas avant que tu aies tout avoué, redit Turluquet. (A. Dhôtel, *Le Ciel du faubourg*)

où *(je ne te lâcherai) pas avant que tu aies tout avoué* serait paraphrasable par *(je ne te lâcherai) pas tant que tu n'auras pas tout avoué*[41].

Les problèmes d'ambiguïté ou d'indétermination, dans l'interprétation de nombreux exemples, seraient également à considérer de façon plus systématique. Nous laissons ces questions ouvertes.

Enfin, pour être menée à son terme, notre exploration des multiples facettes de *avant que* devrait être complétée par un autre pan d'étude consacré, cette fois, aux effets de sens dont s'accompagne l'usage non plus présuppositionnel, mais assertif, de *avant que*. Nous nous ouvrons là, à nous-même, un prochain chantier d'étude.

Bibliographie

Anscombe, G.E.M. (1964) : *Before* and *After*. *The Philosophical Review*, 74, pp. 3-24.

Banfield, A. (1979) : Où l'épistémologie, le style et la grammaire rencontrent la théorie littéraire. *Langue française*, 44, pp. 9-26.

Beaver, D., C. Condoravdi (2003) : A Uniform Analysis of *Before* and *After*, in : Young, R. & Y. Zhou (éds) : *Proceedings from Semantics and Linguistic Theory (SALT)* 13, CLC Publications, Cornell University, Ithaca/New-York, pp. 37–54.

Berthonneau A.-M. (1987) : La Thématisation et les compléments temporels. *Travaux de linguistique*, 14/15, pp. 67-81.

Borillo, A. (1996) : Les relations temporelles entre phrases : subordination ou parataxe ?, in : Muller, C. (éd.) : *Dépendance et Intégration syntaxique : subordination, coordination, connexion*, Niemeyer, Tübingen, pp. 127-139.

Clark, E. (2009) : *First Language Acquisition*. Cambridge University Press, Cambridge (2nd edition).

de Cornulier, B. (1985) : *Effets de sens*. Éditions de Minuit, Paris.

Ducrot, O. (1984) : *Le Dire et le dit*. Éditions de Minuit, Paris.

[41] Paraphrasable, également, par *Je te lâcherai, mais pas avant que tu aies tout avoué* : c'est-à-dire que *avant que* (à l'instar de *jusqu'à ce que*, mais à la différence, par exemple, de *après que* ou *quand*) peut être affecté par la négation de la principale. Cette propriété de *avant que* d'être sensible à des opérateurs phrastiques tels que la négation pourrait être rapprochée (ainsi que nous le fait remarquer l'un de nos relecteurs) de sa sensibilité à différents contextes (plus particulièrement au contenu de la principale), telle que nous avons tâché de l'expliciter tout au long de notre article. Pour une approche formelle de cette question particulière de la sensibilité à la négation – à propos de *until* (*jusqu'à ce que*) – nous renvoyons à Tovena (1995) ou Giannakidou (2002).

Ducrot, O. (1991) : *Dire et ne pas dire*. Hermann, Paris (troisième édition corrigée et augmentée).

Ducrot, O., J.-M. Schaeffer (1995) : *Nouveau Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du Langage*. Éditions du Seuil, Paris.

Franckel, J.-J. (1989) : *Étude de quelques marqueurs aspectuels du français*. Droz, Genève/Paris.

Frege, G. (1892) : *Über Sinn und Bedeutung. Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik*, 100. Traduction française de 1971 (au chapitre « Sens et dénotation ») : *Ecrits logiques et philosophiques*. Éditions du Seuil, Paris, pp. 102-126.

Gazdar, G. (1979) : *Pragmatics*. New York Academic Press, New York.

Giannakidou, A. (2002) : *Until*, aspect, and negation : a novel argument for two *untils*, in J. Brendan (éd) : *Proceedings from Semantics and Linguistic Theory (SALT)* 12, CLC Publications, Cornell University, Ithaca/New-York, pp. 84-103.

Grice, H. P. (1975) : Logic and conversation, in : Cole, P. & J. Morgan (éds) : *Syntax and semantics*, Vol III, Academic Press, New York, pp. 41-58.

Hamann, C. (1989) : English temporal Clauses in a Reference Frame Model, in : Schopf, A. (éd) : *Time, Text and Modality.* Essays on Tensing in English, Vol. II, Niemeyer, Tübingen, pp. 31-154.

Heinämäki, O. T. (1972) : Before. *Papers from the eighth regional meeting of the Chicago Linguistic Society*, University of Chicago Press, Chicago, pp. 139-151.

Heinämäki, O. T. (1974) : *Semantics of English temporal connectives*. PhD Dissertation, University of Texas at Austin.

Lakoff, G. (1971) : Linguistics and natural logic. *Synthese*, 22, pp. 151-271.

Le Draoulec, A. (1997) : *Etude présuppositionnelle des subordonnées temporelles*. Thèse de sciences du langage, Université de Toulouse - Le Mirail.

Le Draoulec, A. (2005) : *Avant que / de* : possibles passages à la connexion temporelle. *Journal of French Language Studies*, 15, pp. 131-151.

Le Draoulec, A. (2006a) : De la subordination à la connexion temporelle. Cahiers Chronos, 15, pp. 39-62.

Le Draoulec, A. (2006b) : *Avant que*- or *Avant de*- Clauses: When Presupposition Gives Way to an 'Assertive Construction' », in : Nishida, Ch. & J.-P. Montreuil (éds): *Morphology, Syntax, Semantics, and Pragmatics. New Perspectives on Romance Linguistics*, Vol. I, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam/Philadelphia, pp. 155-168.

Le Draoulec, A. (2008) : « Il retombe puis rebondit avant de retomber à nouveau… » : *puis* et *avant que* dans la progression narrative, in : Birkelund, M., M.-B. Mosegaard Hansen & C. Norén (éds) : *L'énonciation dans tous ses états*, Mélanges offerts à Henning Nølke. Peter Lang, Berne, pp. 403-432.

Lewis, D. (1979) : Scorekeeping in a Language Game, in : Bäuerle, R., U. Egli & A. von Stechow (éds): *Semantics from different points of view*, Springer Verlag, Berlin, pp. 172-187.

Martin, R. (1983) : *Pour une logique du sens*. PUF, Paris.

Ogihara, T.: 1995, Non-factual before and adverbs ofquantification, in : T. Galloway & M. Simons (eds), *Proceedings from Semantics and Linguistic Theory (SALT)* 5, DMLL Publications, Cornell University, Ithaca/New York, pp. 273-291.

Russell, B. (1905) : On Denoting. *Mind*, 14, pp. 479-493.

Strawson, P.F. (1950) : On Referring. *Mind*, 59. Traduction française de 1977 (au chapitre « De l'acte de référence ») : Études de logique et de linguistique. Éditions du Seuil, Paris, pp. 9-38.

Strawson, P.F. (1964) : Identifying Reference and Truth Values. *Theoria*, 30. Traduction française de 1977 (au chapitre « Référence identifiante et valeurs de vérité ») : Études de logique et de linguistique. Éditions du Seuil, Paris, pp. 91-113.

Tedeschi, P. (1981) : Some Evidence for a Branching-futures Model. *Syntax and Semantics*, 14, New York Academic Press, New-York, pp. 239-269.

Tenbrink, T. (2007) : Imposing common ground by using temporal connectives: The pragmatics of *before* and *after*, in : A. Fetzer & Fischer, K. (éds.), *Lexical Markers of Common Grounds*, Elsevier, pp. 113-139.

Tovena, Lucia. (1995) : When negation meets a temporal connective, in : Amsili, P., M. Borillo & L. Vieu (éds) : *Proceedings of the Workshop on Time, Space, and Movement*, Université de Paul Sabatier, pp. 41-44.

Vet, C. (1991) : Tense and Time Adverbials : Reference vs Perspective in Discourse, in : Kas, M., E. Neuland & C. Vet (éds) : *Language and Cognition*, Vol. I, University of Groningen, pp. 265-279.

Vogeleer, Svetlana (2000) : Intentional relation and suspended reading of "before" clauses: the case of the French *avant que*. *Linguistics*, 38, 5, pp. 1015-1051.